

II. Politique macroéconomique et secteur financier : les défis à relever

Ce chapitre examine les évolutions et les résultats de la politique macroéconomique récemment observés. Il étudie également par quels moyens les politiques budgétaires et monétaires peuvent contribuer à la grande priorité du Mexique, à savoir l'augmentation des taux de croissance effectifs et potentiels du PIB par habitant. Le cadre de politique budgétaire peut favoriser la croissance en permettant d'accroître le volume et la prévisibilité des dépenses consacrées aux infrastructures, aux programmes de santé de base et à une réduction ciblée de la pauvreté, pour autant que la taille globale du gouvernement ne soit pas excessive. Cela exige également un système fiscal dégageant suffisamment de ressources financières, sans engendrer de distorsions ni d'inefficiences. Une réforme fiscale est donc nécessaire pour générer des recettes plus élevées, plus stables et reposant sur une plus large assise que ce n'est actuellement le cas. La politique monétaire peut y contribuer en assurant et en maintenant un environnement caractérisé par une faible inflation dans lequel l'allocation des ressources susceptibles d'être investies est plus efficiente²⁶, sous réserve que le secteur financier remplisse son rôle d'intermédiation. Dans ce contexte, il convient de signaler que le Mexique a déjà accompli de notables progrès dans ses efforts pour assurer une faible inflation et éviter des fluctuations macroéconomiques excessives. La discipline budgétaire a été maintenue en 2002 et le besoin de financement du secteur public a été ramené à près de 3 pour cent du PIB, alors qu'un assouplissement des conditions monétaires a été enregistré, les taux d'intérêts atteignant au milieu de 2003 le niveau le plus bas jamais enregistré. La première section décrit la politique budgétaire et la gestion de la dette publique, et examine en particulier les problèmes à moyen terme en matière de politique fiscale et de programmation budgétaire. La seconde section porte sur la politique monétaire. La dernière section met en lumière les récentes améliorations apportées au secteur financier et aborde la question fondamentale de savoir s'il est désormais en état d'accorder de nouveau un large éventail de prêts au secteur privé.

Politique budgétaire

Politique budgétaire à court terme

Les résultats budgétaires sont en règle générale proches des prévisions

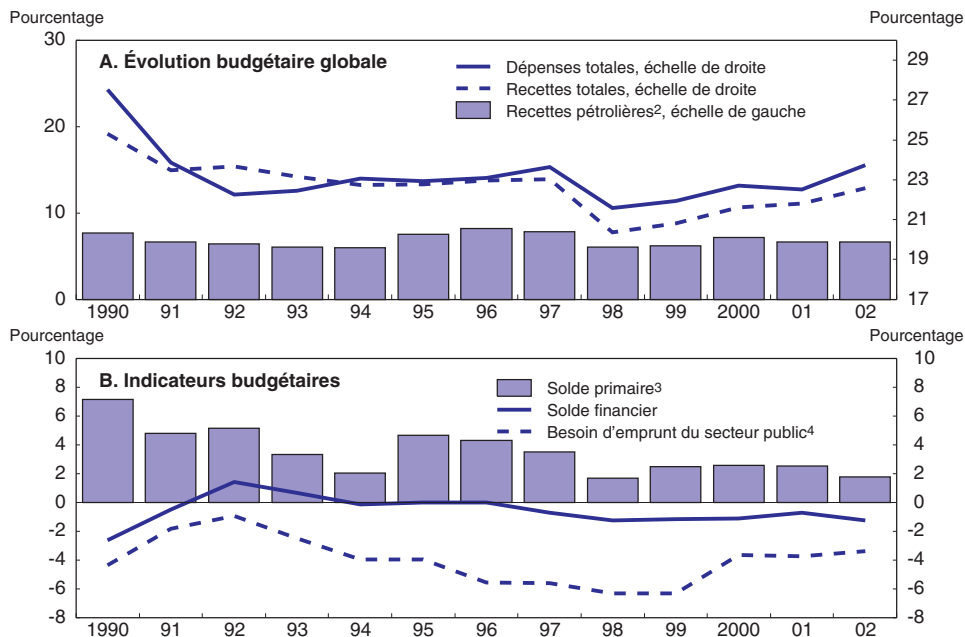
Depuis le début des années 90, le déficit financier du secteur public (État fédéral et principales entreprises publiques) a varié de ½ à 1¼ pour cent du PIB²⁷. La crédibilité a été rétablie après la crise du peso de 1995, les résultats étant en règle générale très proches des objectifs budgétaires, en dépit d'évolutions conjoncturelles imprévues et malgré l'instabilité des recettes pétrolières (celles-ci représentent près d'un tiers des recettes budgétaires totales). Par conséquent, la baisse marquée des recettes due à la chute des cours du pétrole en 1998 a été immédiatement suivie de mesures de compression des dépenses ; depuis lors, des recettes exceptionnelles ont été enregistrées en 1999 et 2000. La plus grande partie de ces recettes exceptionnelles a servi à réduire la dette publique et à alimenter le fonds de stabilisation des recettes pétrolières. Une petite partie a été utilisée pour financer les dépenses afin de compenser les mesures de réduction prises en d'autres occasions. Bien qu'elle constitue un moyen très efficace d'atteindre les objectifs en matière de déficit et de calmer ce faisant les marchés financiers, cette alternance de réduction et de relance des dépenses publiques a retardé le financement des principaux programmes et a rendu l'incidence budgétaire procyclique. Plus récemment, la politique budgétaire a visé à éviter de larges fluctuations des soldes du secteur public et à réduire les déficits (au sens large comme au sens étroit) en pourcentage du PIB (graphique 9). En ce domaine, les autorités ont été dans l'ensemble couronnées de succès.

Le concept plus large de besoin de financement du secteur public donne une vision plus exacte des finances publiques. Il exclut les recettes non récurrentes tirées des privatisations et inclut le besoin de financement net des banques de développement, ainsi que les coûts nets des projets d'investissement ayant une incidence différée sur le budget (PIDIREGAS) (voir encadré 6 à la section suivante). Il prend également mieux en compte le service de la dette liée aux programmes d'appui au secteur financier²⁸. Le besoin de financement du secteur public a augmenté au lendemain de la crise du peso, atteignant un niveau record de 6.3 pour cent du PIB en 1998 sous l'effet conjugué des programmes de sauvetage du secteur financier et du développement des PIDIREGAS. Entre 1998 et 2002, il a diminué de 3 points de pourcentage, cette diminution mettant en évidence les nets progrès accomplis dans la voie de la consolidation budgétaire, même en période de fléchissement de l'activité économique (graphique 10).

La dette du secteur public au sens large en pourcentage du PIB est considérable

La dette nette du secteur public au sens large, c'est-à-dire la dette majorée des engagements liés au sauvetage du secteur financier et des programmes d'investissement à long terme (PIDIREGAS), s'est élevée à 41.7 pour cent du PIB à

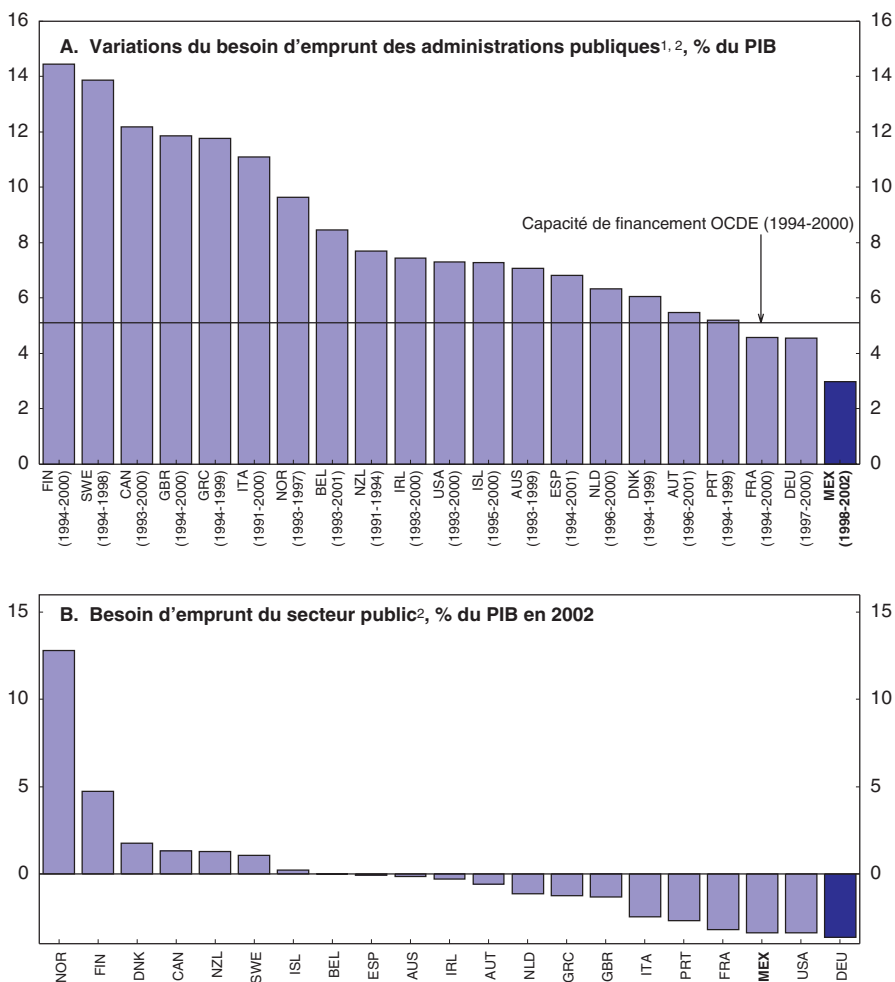
Graphique 9. **Agrégats budgétaires du secteur public¹**
 Pourcentage du PIB



1. Dans le secteur public entrent les administrations fédérales et les administrations publiques sous contrôle budgétaire, comme la PEMEX. L'intermédiation financière par les banques de développement n'est pas couverte.
 2. Non compris les redevances de l'extraction pétrolière, la TVA et les droits d'accise sur les produits pétroliers.
 3. Solde primaire et solde financier moins paiements d'intérêt nets.
 4. Dans le besoin d'emprunt du secteur public entrent les dépenses nettes des PIDIREGAS, l'ajustement sur l'inflation des titres indexés, les intérêts imputés au titre des programmes de restructuration bancaire et de soutien aux débiteurs et les besoins financiers des banques de développement. Les recettes non récurrentes (privatisation) ne sont pas prises en compte. Un nouvel ajustement visant à inclure les dépenses en capital non récurrentes nettes des programmes de soutien au secteur financier augmenterait le besoin d'emprunt du secteur public.
- Source : Ministère des Finances, Banque du Mexique.

la fin de 2002, soit 1½ point de pourcentage de plus qu'en 2001 (encadré 4). Ce pourcentage n'est pas excessivement élevé par comparaison aux autres pays de l'OCDE. Mais étant donné que l'épargne financière est particulièrement faible au Mexique, la dette publique intérieure, qui représente 25 pour cent du PIB, est importante par rapport au stock d'actifs financiers détenus par le secteur privé mexicain. Les prêts au secteur privé ont donc été dans une certaine mesure victimes d'un effet d'éviction au profit du secteur public.

Graphique 10. **Consolidation budgétaire dans certains pays de l'OCDE¹**
Encours, fin de période
Pourcentage du PIB



Note : Les consolidations budgétaires sont définies entre 1990 et 2002 comme des périodes d'amélioration prolongée (plus de trois ans) du solde budgétaire annuel des administrations publiques en pourcentage du PIB, par rapport à l'année précédente, ces périodes pouvant être interrompues si l'aggravation du solde ne dépasse pas 0,5 % du PIB et ne dure pas plus d'une année.

1. Valeur de la dernière année de la consolidation moins la valeur de l'année avant la consolidation.

2. Pour le Mexique, besoin d'emprunt du secteur public en % du PIB.

Source : OCDE, numéro 73 des *Perspectives économiques*, juin 2003 ; ministère des Finances.

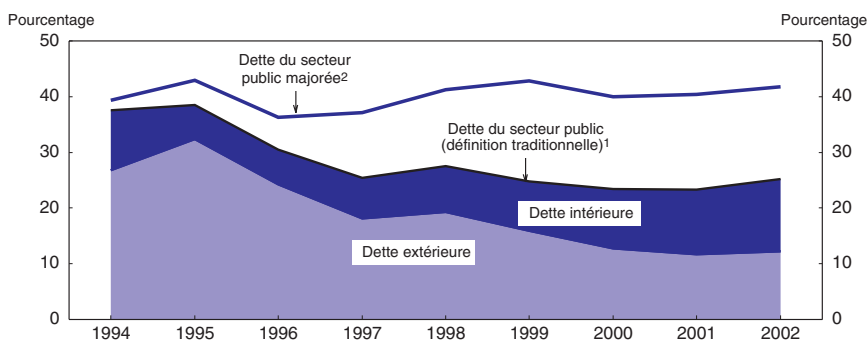
Encadré 4. La dette du secteur public et sa gestion

À la fin de 2002, la dette publique nette, selon sa définition traditionnelle, a atteint 25 pour cent du PIB, chiffre légèrement plus élevé que l'année précédente, du fait de l'incidence de la dépréciation nominale du peso sur la dette extérieure, de la liquidation de *Banrural* et du faible taux de croissance de la production (graphique 11). La dette « majorée » du secteur public a également légèrement augmenté en 2002. L'alourdissement de la dette « majorée » n'est pas uniquement due à la progression du besoin de financement de l'État fédéral mais est aussi pour l'essentiel une conséquence de l'accroissement des engagements liés aux investissements dans les PIDIREGAS. En revanche, comme précédemment indiqué, la liquidation de *Banrural* en 2002 n'a pas eu d'incidence sur la dette du secteur public au sens large, puisque l'augmentation de la dette publique fédérale a été totalement compensée par une réduction de l'endettement net des banques de développement. Au cours du premier semestre de 2003, la dette publique nette en pourcentage du PIB a légèrement diminué.

Graphique 11. Dette totale nette du secteur public

Encours, fin de période

Pourcentage du PIB



1. Dette brute moins les dépôts et les actifs financiers liquides de l'administration fédérale plus la dette extérieure des entreprises publiques non financières et des banques de développement. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas pris en compte.
2. Dette brute moins les dépôts et les actifs liquides de l'administration fédérale, des entreprises publiques non financières, des banques de développement et des fonds d'affectation spéciale auxquels sont ajoutés les engagements liés aux programmes de sauvetage du secteur bancaire et aux PIDIREGAS.

Source : Ministère des Finances.

Encadré 4. **La dette du secteur public et sa gestion** (suite)

Outre la réduction de l'encours de la dette publique, les autorités mexicaines se sont efforcées de diminuer la dépendance à l'égard de la dette extérieure et d'allonger la durée moyenne des instruments de la dette. Dans le cadre de cette stratégie, elles ont poursuivi le rachat des obligations Brady en 2002 et en 2003 (ces titres devaient arriver à échéance en 2019) ; une dernière opération effectuée en juillet 2003 leur a permis d'amortir intégralement la dette sous forme d'obligations Brady. Il leur a ainsi été possible de réduire la dette extérieure publique, d'allonger les délais de remboursement, de débloquer les garanties et d'obtenir d'importantes réductions du service de la dette, puisque les instruments émis en remplacement sont assortis de conditions plus favorables que les obligations Brady. Dans le même temps, la dette découlant des PIDIREGAS a été financée sur les marchés extérieurs. La dette liée aux investissements dans les PIDIREGAS, essentiellement contractée pour le compte de PEMEX, est émise au travers d'un émetteur de dettes indépendant (sous la surveillance de l'administration fédérale et avec son autorisation expresse).

Sur le marché de la dette intérieure publique, les autorités ont continué à émettre des instruments à long terme à taux nominal fixe pour remplacer les instruments indexés à taux variable, lesquels constituaient jusqu'en 2000 l'essentiel des émissions publiques. Cette stratégie a permis de réduire la vulnérabilité des finances publiques aux variations des taux d'intérêt intérieurs, a contribué à consolider la courbe des rendements des instruments de la dette publique sur le marché intérieur et a établi une référence pour les instruments de la dette du secteur privé. Cette évolution a porté la durée moyenne de la dette fédérale intérieure à 2½ ans en juin 2003, contre 1½ en décembre 2000. Compte tenu de la récente baisse des taux d'intérêt intérieurs (nominaux et réels), la stratégie du gouvernement est appropriée puisqu'elle contribue à réduire le risque de taux d'intérêt. Concernant la gestion de la dette intérieure du secteur public au sens large, le ministère des Finances et l'IPAB (l'organisme chargé de l'administration des programmes d'appui au financier) agissent désormais séparément, chacun opérant sur un segment différent du marché. Une approche intégrée de la gestion de la dette, un seul organisme public étant chargé d'un portefeuille consolidé incluant les engagements de l'IPAB, permettrait probablement de mettre en œuvre une stratégie plus efficiente.

Le respect des objectifs budgétaires n'a pas été aisé en 2002

Le budget 2002 a été préparé dans un climat de grande incertitude concernant l'environnement extérieur et la vigueur de la reprise au Mexique. Malgré une croissance du PIB plus faible que prévu, le déficit du secteur public aurait été proche de l'objectif, puisqu'il représenterait 0.7 pour cent du PIB. Cependant, il a été affecté vers la fin de l'année par le coût de la liquidation de *Banrural* (la banque de développement de l'agriculture), qui l'a porté à 1.2 pour cent du PIB cette année-là (tableau 5). Le besoin de financement du secteur public, sur lequel la liquidation de *Banrural* n'a pas eu d'incidence²⁹, a été de 3.3 pour cent du PIB en 2002 contre 3.7 pour cent un an auparavant (hors recettes non récurrentes).

Quelques mesures fiscales ont été approuvées dans le cadre du budget 2002, bien que beaucoup ne soient entrées en vigueur qu'en 2003 (voir ci-dessous). Les recettes fiscales ont certes enregistré une sensible augmentation en termes réels par rapport à l'année précédente, mais elles ont été inférieures aux prévisions budgétaires, en partie en raison d'une faible activité, mais aussi du fait que l'incidence des changements apportés au système fiscal avait été surestimée³⁰.

Le montant des intérêts de la dette du secteur public est passé au-dessous de 3 pour cent, la forte diminution enregistrée par rapport à 2001 étant une conséquence de la baisse des taux d'intérêt. Néanmoins, sur l'ensemble de l'année, les dépenses publiques ont été plus élevées que prévu dans le budget. La fermeture de *Banrural* et la création de *Financiera Rural* ont contribué à une augmentation imprévue des dépenses, dont une partie a été financée au moyen de recettes non récurrentes³¹. Cette opération s'est traduite par un renforcement du secteur des banques de développement et elle permettra de réduire les risques budgétaires à l'avenir. Si l'on exclut le coût de la liquidation de *Banrural*, les dépenses primaires ont augmenté de 4.5 pour cent en termes réels, chiffre sensiblement supérieur à la croissance du PIB de cette même année. Les dépenses courantes ont été affectées par une forte augmentation des salaires, des pensions de retraite et des transferts budgétaires aux collectivités locales³². Concernant ces derniers, le gouvernement fédéral a mis à la disposition des États les ressources qui avaient été inscrites au budget, à titre d'avance sur les versements à venir dans le cadre du partage des recettes fiscales en 2003, afin de limiter l'impact exercé par la baisse des sommes recouvrées sur les transferts aux États au travers de ce mécanisme³³.

Le budget 2003 prévoit la poursuite de la consolidation budgétaire

Le budget approuvé pour 2003 prévoit un déficit financier du secteur public égal à 0.5 pour cent du PIB, chiffre légèrement inférieur au montant réel du déficit tendanciel pour 2002, partant de l'hypothèse d'une croissance du PIB de 3 pour cent. Le besoin de financement du secteur public devrait s'élever à 3.1 pour cent du PIB en 2003. Les prévisions budgétaires s'appuient sur l'hypothèse d'un prix du pétrole (mélange mexicain) égal à 18.35 dollars le baril, ce qui équivaut à des cours mondiaux d'environ 25 dollars le baril, chiffre bien inférieur au niveau moyen de janvier à août 2003³⁴. Très peu de modifications ont été apportés à la loi fiscale pour 2003, mais certaines des mesures approuvées à la fin de 2001 sont entrées en vigueur en 2003 (voir encadré 5 ci-dessous). La fiscalité indirecte est demeurée pratiquement inchangée, alors que les modifications apportées à la fiscalité directe (dont l'élargissement de l'assiette fiscale, la simplification du système et la réduction des taux d'imposition) devraient avoir globalement pour effet d'augmenter les recettes. En outre les ventes d'actifs publics prévues en 2003 (y compris de biens immobi-

Tableau 5. **Comptes financiers du secteur public**
Pourcentage du PIB

| | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | | 2002 | | 2003 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | Résultats | Résultats | Résultats | Budget ¹ | Résultats | Budget ¹ | Résultats ² | Budget ¹ |
| Recettes | 20.4 | 20.8 | 21.7 | 21.2 | 21.8 | 22.7 | 22.6 | 22.4 |
| Dépenses | 21.6 | 21.9 | 22.8 | 21.9 | 22.5 | 23.4 | 23.7 | 22.9 |
| Solde financier | -1.2 | -1.1 | -1.1 | -0.7 | -0.7 | -0.7 | -1.2 | -0.5 |
| Solde primaire | 1.6 | 2.6 | 2.6 | 2.8 | 2.6 | 2.7 | 1.8 | 2.3 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Paielements d'intérêts totaux | 2.8 | 3.6 | 3.7 | 3.4 | 3.2 | 3.3 | 2.9 | 2.8 |
| Dont : | | | | | | | | |
| Provisions pour les programmes d'appui ³ | 0.3 | 0.5 | 1.1 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.5 |
| Coût de la réforme de l'IMSS ⁴ | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 |
| Partage des recettes | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.2 | 3.4 | 3.5 | 3.5 | 3.4 |
| Besoin d'emprunt du secteur public⁵ | -6.3 | -6.3 | -3.7 | .. | -3.7 | .. | -3.3 | .. |

1. Prévisions budgétaires pour 2001, budgets approuvés pour 2002 et 2003.

2. Le solde financier est affecté par la liquidation de BANRURAL (qui accroît le déficit d'environ 0.5 pour cent du PIB). Le besoin de financement du secteur public n'est pas affecté.

3. Partie du coût des programmes de soutien aux banques et aux débiteurs.

4. L'IMSS est l'institut de la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé ; le coût total de la réforme couvre à la fois la réduction des recettes et l'augmentation des dépenses.

5. Non compris les recettes non récurrentes. Le besoin d'emprunt du secteur public comprend les besoins d'emprunt liés aux investissements directs à long terme pour les projets d'infrastructure (PIDIREGAS), à l'agence responsable de l'administration des programmes de sauvetage du secteur bancaire (IPAB), au fonds pour le péage routier (FARAC), aux programmes de soutien aux débiteurs et aux banques de développement.

Source : Ministère des Finances.

liers) devraient rapporter selon les prévisions budgétaires environ 11 milliards de pesos (0.2 pour cent du PIB).

Les dépenses « programmables » de l'État fédéral, dont sont exclus les paiements d'intérêts et le partage des recettes, devraient selon les prévisions demeurer à peu près stables et s'élever à 11½ pour cent du PIB dans le budget 2003 comme dans le budget 2002. Une part croissante des dépenses publiques sont consacrées aux dépenses courantes, qui représentent désormais plus de 10 pour cent du PIB dans le budget fédéral et montrent une grande inertie d'une année sur l'autre (annexe II, tableaux). La part des dépenses d'équipement de l'administration fédérale a presque constamment diminué ces dernières années³⁵. Un programme de départs volontaires destiné aux agents de l'État fédéral a été introduit dans le budget 2003 pour favoriser une rationalisation de l'administration publique, les indemnités versées étant financées au moyen d'une augmentation du déficit public. Les économies attendues au cours des années à venir du fait des suppressions de postes devraient en couvrir les coûts³⁶.

Comme ces quelques dernières années, des règles spécifiques mettant en place des dispositifs de sauvegarde sont établies dans le budget en vue d'assurer des ajustements automatiques des dépenses en cas de surprises du côté des recettes publiques³⁷. Si celles-ci se révèlent inférieures aux prévisions budgétaires, des ajustements seront automatiquement apportés pour compenser la différence : si l'écart a pour origine les recettes pétrolières, les règles du fonds de stabilisation des recettes pétrolières s'appliquent (encadré 5) ; par contre, si les recettes fiscales non pétrolières sont plus faibles que prévu, des mesures de compression des dépenses seront prises³⁸. Des règles ont été établies quant à l'utilisation des recettes exceptionnelles : la moitié de toutes les éventuelles ressources supplémentaires doit être affectée au financement de projets d'infrastructure, le reste devant être réparti à parts égales entre le fonds de stabilisation des recettes pétrolières et la réduction de la dette³⁹. Ces règles visent à faciliter l'exécution du budget. Le rôle que peut jouer le fonds de stabilisation dépend dans une large mesure de l'hypothèse retenue dans le budget concernant le prix du pétrole. Le problème est que ce prix est établi chaque année lors du projet de budget plutôt que d'être basé sur une approche à moyen terme transparente.

Il n'existe aucune marge de manœuvre en matière de politique budgétaire

Bien que l'activité économique risque d'être en 2003 plus faible que prévu dans le budget, les objectifs budgétaires devraient pouvoir être atteints sans difficulté majeure. Une faible croissance implique des recettes fiscales inférieures aux prévisions, mais un meilleur recouvrement de l'impôt pourrait en atténuer les conséquences et les recettes pétrolières devraient probablement être plus élevées que prévu. Il est cependant clair qu'il n'existe aucune marge de manœuvre permettant de se servir de la politique budgétaire pour stimuler l'économie. Les finances publiques demeurent comme par le passé extrêmement vulnérables aux variations du prix du pétrole. Au cours des huit premiers mois de 2003, les cours mondiaux du pétrole sont tombés d'un niveau record de 35 dollars le baril à moins de 25 dollars au début mai, pour remonter par la suite, et le prix à l'exportation du mélange mexicain était en moyenne de 25 dollars (graphique 12). Dans ce contexte, les recettes pétrolières ont été au premier semestre de 2003 de 10 pour cent supérieures aux prévisions. Ces recettes supplémentaires et les ressources imprévues tirées d'opérations non récurrentes ont à la fois permis une forte augmentation des dépenses publiques et un accroissement notable de l'excédent primaire. Si les recettes demeurent plus élevées que prévu sur l'ensemble de l'année 2003, une partie des recettes supplémentaires sera affectée à des dépenses d'investissement. Cela aurait certes pour effet de stimuler l'activité cette année, mais il n'en demeurerait pas moins une certaine incertitude quant au degré de stabilité du financement des projets d'investissement.

Encadré 5. **Le fonds de stabilisation des recettes pétrolières**

Le fonds de stabilisation des recettes pétrolières a été créé en 2000 en vue d'amortir l'incidence exercée par les brusques variations des cours mondiaux du pétrole ou d'autres facteurs sur les sources permanentes de recettes et sur les finances publiques. Les importantes recettes exceptionnelles enregistrées en 2000 ont fourni les ressources nécessaires à sa création (40 pour cent des recettes exceptionnelles ont été affectées au fonds et 60 pour cent ont servi à amortir la dette publique, comme prévu dans le budget).

Les mécanismes du fonds de stabilisation des recettes pétrolières sont en place. Le montant des contributions est établi chaque année dans le budget, moins de la moitié des recettes exceptionnelles étant en règle générale affectée au fonds, qui ne reçoit pas que des recettes liées au pétrole*. Le budget 2003 prévoit ainsi que la moitié des ressources supplémentaires doit être consacrée au développement des investissements d'infrastructure des États, 25 pour cent à la réduction de la dette du secteur public et le solde au fonds de stabilisation des recettes pétrolières.

Si les recettes des exportations pétrolières sont moindres que celles prévues dans la loi budgétaire au cours d'une année donnée, les dépenses publiques peuvent être financées à l'aide de décaissements du fonds à concurrence de la moitié des ressources accumulées par le fonds l'année précédente. Si l'écart entre les recettes effectives et les prévisions budgétaires est supérieur à ce chiffre, des mesures de compression des dépenses doivent être prises pour compléter les ressources fournies par le fonds. Qui plus est, les ressources ne peuvent être débloquées que si le prix du pétrole est inférieur d'un certain montant à l'hypothèse retenue. Si le prix du pétrole enregistre une baisse moins importante (ou si l'insuffisance des recettes est liée à des ventes inférieures aux prévisions, à l'étranger ou au sein du pays), un ajustement des dépenses est nécessaire pour couvrir la différence.

À la fin de chaque année, les ressources au-delà de 4 milliards de dollars doivent être transférées sur un compte spécial au sein du fonds de stabilisation; elles ne peuvent être utilisées pour financer les dépenses publiques, mais doivent servir à amortir la dette.

Tous les trimestres, le gouvernement soumet au Congrès un rapport sur l'évolution du fonds de stabilisation.

* Dans les recettes exceptionnelles entrent des recettes fiscales et des recettes non fiscales, notamment des droits (redevances pétrolières; redevances pétrolières extraordinaires et redevances pétrolières supplémentaires); des entrées de fonds diverses (part récupérée des rendements des excédents pétroliers; excédent d'exploitation de la banque centrale et entrées de fonds non liées aux privatisations et indemnités); des redevances et des contribution d'amélioration.

L'augmentation des dépenses observée cette année pourrait bien être remise en cause dans un futur proche, étant donné que le problème de la dépendance du budget à l'égard de ressources fluctuantes reste entier. L'existence

d'un instrument tel que le fonds de stabilisation des recettes pétrolières destiné à réduire l'incidence de cette fluctuation des recettes publiques ne remplace pas la mise en œuvre d'une réforme fiscale et ne devrait pas la retarder (voir ci-dessous).

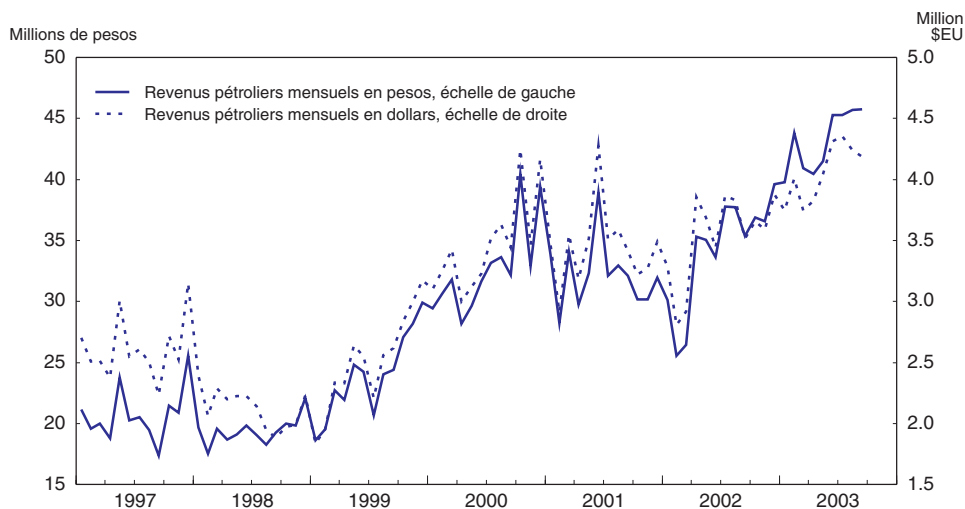
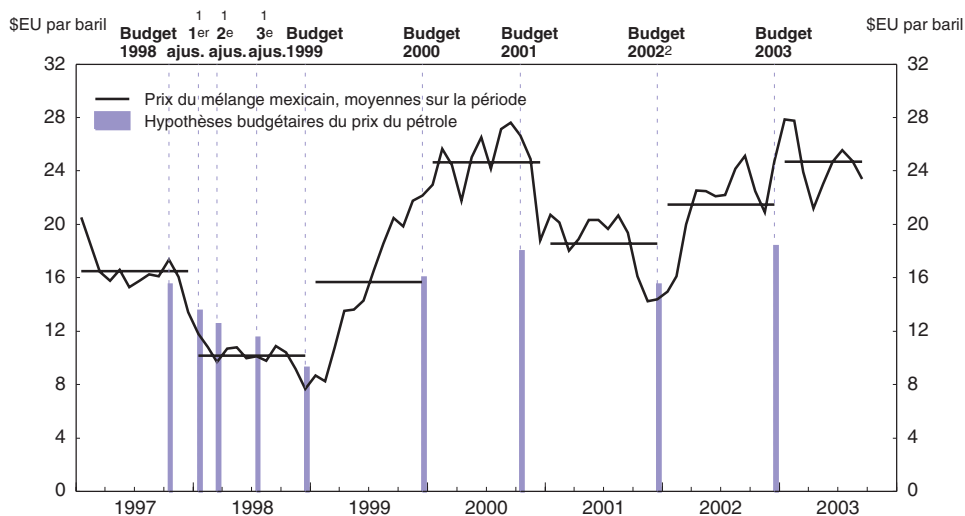
L'amélioration de la situation budgétaire ne doit pas être reportée

Bien que les efforts de réduction du déficit du secteur public, d'amélioration de l'allocation des ressources et d'augmentation des recettes fiscales aient été couronnés de succès, de nouveaux progrès sont nécessaires. Il s'agit de résorber le déficit financier du secteur public dès 2005. D'ici là, le besoin de financement du secteur public doit être ramené à environ 2 pour cent du PIB. Le respect de cet objectif ne sera pas chose aisée. Il serait raisonnable de se fixer par la suite pour objectif à moyen terme d'essayer de faire sorte que le besoin de financement du secteur public soit compatible avec une réduction du coefficient d'endettement du secteur public au sens large. Cela permettrait de disposer d'une marge de manœuvre face à l'évolution de la situation conjoncturelle. La faiblesse des recettes fiscales non pétrolières en pourcentage du PIB et l'instabilité des recettes pétrolières ont pour effet de limiter les dépenses publiques, alors que les principaux programmes (et notamment ceux de développement du capital humain et du capital physique) doivent bénéficier d'un financement stable pour assurer une croissance plus forte et mieux équilibrée. Le financement des coûts imposés par le soutien des banques et l'aide aux débiteurs ainsi que par la réforme des retraites – dont certains, mais pas tous, ont été chiffrés de façon approximative – exerce également des pressions à moyen terme sur les dépenses. Un financement par le déficit ne constitue pas une bonne solution, puisqu'il accroîtrait les engagements publics au sens large, qui sont déjà considérables. Il risque en outre d'avoir sur la confiance des investisseurs une incidence défavorable supérieure aux avantages immédiats du financement de dépenses supplémentaires. La meilleure solution est donc d'engager une réforme fiscale ayant pour effet d'accroître les recettes, tout en réduisant les distorsions fiscales. Un objectif raisonnable serait d'accroître le rapport des impôts au PIB d'environ 2 points de pourcentage à moyen terme de façon à financer les dépenses supplémentaires offrant d'importants avantages marginaux économiques et sociaux. Dans le même temps, le gouvernement devra poursuivre ses efforts pour accroître la transparence des finances publiques et l'efficacité par rapport aux coûts des dépenses.

Augmentation des recettes

La pression fiscale par rapport au PIB au Mexique est la plus faible des pays de l'OCDE et elle est également une des plus faibles d'Amérique latine. Compte tenu des cotisations de sécurité sociale et de tous les paiements de PEMEX au gouvernement, les recettes fiscales représentent 18.5 pour cent du PIB,

Graphique 12. Prix du pétrole et hypothèses budgétaires



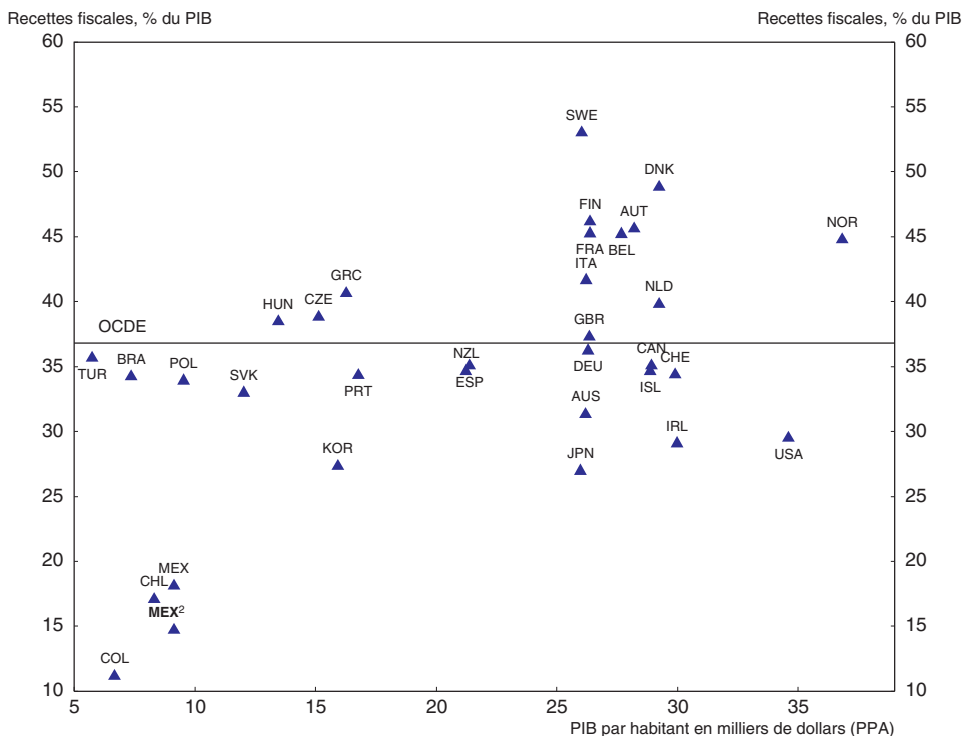
1. Ajustements des hypothèses budgétaires de 1998.

2. D'après le budget approuvé pour 2002.

Source : Ministère des Finances ; PEMEX.

soit moitié moins que la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 13). S'il est fait abstraction des recettes pétrolières, ce taux tombe à 15 pour cent. Il convient cependant de noter que ces taux ne sont pas totalement comparables d'un pays à

Graphique 13. Comparaison des recettes fiscales et des niveaux de revenu¹



1. 2001 où la dernière année disponible. Y compris les cotisations de sécurité sociale. Moyenne non pondérée pour l'OCDE.

2. Non compris les contributions de la PEMEX à l'administration fédérale.

Source : OCDE (2002), *Statistiques des recettes 1965-2001* ; OCDE, *Comptes nationaux* ; Centre interaméricain des administrations fiscales ; Banque mondiale.

l'autre, étant donné que chaque pays utilise de façon différente le système fiscal et de transferts sociaux : le Mexique a ainsi recours aux crédits d'impôt et non aux transferts sociaux pour verser une compensation aux salariés à bas revenu du secteur formel, ce qui implique (toutes choses étant égales par ailleurs) un niveau d'imposition ou de dépenses légèrement moindre que dans les pays où cette compensation est assurée au moyen de transferts sociaux. Si l'on tient compte des dépenses fiscales (6.3 pour cent du PIB en 2003), et notamment des incitations fiscales destinées à encourager l'investissement et les activités de R-D, le Mexique demeure toujours au bas du classement des pays de l'OCDE. Vu le faible poids actuel de la fiscalité directe et indirecte, il serait possible d'élargir la base d'imposition grâce à une réforme fiscale ayant pour effet d'accroître les recettes

en vue de réduire la vulnérabilité du budget aux variations des prix du pétrole. Seule une partie des propositions de réforme fiscale du gouvernement a été approuvée à la fin de 2001. Ces propositions étaient censées augmenter les recettes et réduire les distorsions fiscales. Bien qu'aucune initiative importante n'ait été prise en ce qui concerne la TVA, les dispositions relatives à la fiscalité directe qui ont été approuvées ont permis d'élargir dans une certaine mesure la base d'imposition grâce à la suppression de divers régimes préférentiels dont bénéficiaient les assujettis à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ainsi qu'à la réduction des taux des impôts directs (annexe III). Cependant, comme précédemment indiqué, les résultats effectivement enregistrés en 2002 ont été inférieurs aux prévisions initiales. Et on ne sait encore avec certitude si les mesures concernant la fiscalité directe qui entreront en vigueur en 2003 auront un important effet d'augmentation des recettes⁴⁰. Il existe un large accord sur la nécessité que le gouvernement dispose d'un plus grand volume de recettes, mais non sur les moyens d'y parvenir.

Un problème récurrent tient aux nombreuses modifications apportées au système fiscal d'une année sur l'autre. Elles tendent à rendre le système plus complexe et imposent un coût élevé au contribuable comme à l'administration. Ces modifications, qui sont le résultat des compromis passés au cours de l'examen de la loi fiscale, reflètent souvent les préoccupations financières à court terme d'une année particulière. Elles ont parfois créé des distorsions, décourageant la production ou l'emploi (comme dans le cas de la taxe sur les salaires). À présent que la réforme fiscale est de nouveau à l'ordre du jour, il serait souhaitable de l'aborder en adoptant une approche plus large. Les propositions de réforme devraient faire porter l'essentiel des efforts sur la TVA, dans la mesure où l'élargissement de son assiette et la suppression des régimes spéciaux faciliteraient son administration. Plusieurs solutions pourraient devoir être envisagées pour rendre politiquement viable l'élargissement de l'assiette de la TVA. Une de ces solutions est d'offrir une compensation directe aux groupes à bas revenus au moyen de mécanismes de transfert⁴¹. Une autre serait de maintenir une taxation à taux zéro pour un petit nombre de denrées alimentaires de base (lait, pain, tortillas, œufs, par exemple). La TVA est normalement facile à administrer et à contrôler. L'application d'un taux de TVA uniforme pour tous les biens et services permettrait de dégager d'importantes recettes budgétaires en supprimant les actuelles possibilités d'évasion et de fraude fiscales, même avec un taux plus faible que le taux normal actuel et même si une compensation est versée aux groupes à bas revenu, sous réserve que le mécanisme retenu soit strictement défini afin de ne pas diluer l'incidence sur les recettes de l'élargissement de l'assiette.

La réforme de l'administration fiscale (SAT) a été approuvée. Elle définit strictement le rôle de l'administration, qui est chargée de recouvrer l'impôt, de fournir des informations et d'exercer un contrôle statistique sur tous les impôts et droits de douane. Le ministère des Finances est responsable de la politique fiscale. La SAT a pour mandat de réduire les coûts de recouvrement de l'impôt ainsi

que ceux liés au respect des obligations fiscales⁴². Parmi les récentes mesures prises pour améliorer l'administration de l'impôt, il convient de signaler que le recouvrement et le paiement de l'impôt sont désormais effectués par voie électronique dans le cas de 3 millions de contribuables (personnes disposant de revenus élevés, y compris celles exerçant une activité industrielle ou commerciale, et petits contribuables bénéficiant du régime spécial). Il importe d'intensifier les efforts pour développer et pour utiliser les systèmes d'information, de façon à faciliter les recoupements entre les différents sous-systèmes. Les progrès constants accomplis dans la voie de la modernisation de l'administration fiscale et de l'augmentation de son efficacité peuvent aider à dégager un consensus en faveur de mesures fiscales ayant pour effet d'accroître les recettes en renforçant le sentiment qu'elles sont équitables. Il conviendrait également de prêter attention à la façon dont les recettes sont dépensées. Même si elles sont bien conçues, les réformes ayant pour effet d'accroître les recettes fiscales se heurtent généralement à une forte résistance politique. Elles pourraient être mieux acceptées si les avantages marginaux d'une augmentation des impôts sont manifestes. Il est par ailleurs probable que les agents économiques respectent mieux les réglementations fiscales s'ils ont le sentiment qu'il est fait bon usage de leurs impôts.

Élaboration du budget et administration publique

Le numéro des *Études économiques* de l'OCDE sur le Mexique publié en 2000 identifiait un certain nombre de moyens d'améliorer la procédure budgétaire et l'administration publique pour accroître l'efficacité des dépenses publiques. Depuis lors, diverses mesures ont été prises.

L'adoption en avril 2002 de la « loi sur la transparence » facilite l'accès à l'information. Il demeure toutefois difficile d'évaluer l'ampleur réelle des activités du secteur public au sein de l'économie. De nombreuses informations ont en général été fournies au travers du décret relatif au budget de dépenses (*Presupuesto de Egresos de la Federación*), de la loi fédérale sur les recettes (*Ley de Ingresos de la Federación*), ainsi que des « Critères de politique économique ». Mais elles n'étaient pas toujours claires ni strictement conformes aux pratiques internationales. Des innovations importantes ont été introduites à cet égard dans le budget 2003 en vue d'améliorer la qualité des informations fournies et de faciliter les débats à la Chambre des députés⁴³. Le champ couvert par les données budgétaires ne permet pas de se faire une bonne idée des activités du secteur public. Certaines grandes entreprises publiques apparaissent dans le budget (PEMEX, CFE...), mais les banques de développement, par exemple, n'y sont pas inscrites⁴⁴. Le besoin de financement du secteur public publié depuis la fin de 2001 constitue un concept plus large et comptabilise un plus grand nombre d'opérations, et les informations fournies sur les engagements découlant des PIDIREGAS et de l'IPAB sont désormais plus détaillées. Une autre mesure importante

imposant au gouvernement l'obligation de publier les prévisions de dépenses fiscales vient tout juste d'être prise⁴⁵.

Le gouvernement a accompli de grands progrès dans la voie de la modernisation de la procédure budgétaire ces dernières années, en particulier en 2003, dans le contexte de la préparation du projet de budget 2004. Les différentes étapes – fixation des objectifs, articulation avec les indicateurs fournis par les différentes institutions, coordination avec les services dépensiers – sont désormais étalées sur plusieurs mois et s'achèvent en septembre, et elles débutent plus tôt dans l'année que ce n'était auparavant le cas. L'utilisation d'un nouveau système d'information accélère l'ensemble de la procédure. La Commission du budget de la Chambre des députés est désormais également associée à l'élaboration du projet de budget, chose utile puisqu'elle permet un examen plus approfondi du budget au stade préparatoire⁴⁶. Ces bonnes pratiques devraient être intégrées dans la législation pour en assurer la pérennité. Aucune modification n'a encore été apportée concernant la date limite de présentation du budget, bien qu'il ne paraisse pas s'agir là d'une question essentielle puisque, dans la pratique, le budget a régulièrement été présenté en octobre et non à la fin du délai (mi-novembre). Il n'existe par ailleurs toujours aucune disposition prévoyant le cas où le budget ne serait pas approuvé avant la fin du délai légal mais, dans la pratique, du fait des divisions du Congrès au cours des six dernières années, le budget a toujours été approuvé dans les temps⁴⁷.

Des lignes directrices pour la mise en place d'un nouveau système d'investissement ont été établies. Ce système vise à résoudre les problèmes inhérents aux dépenses publiques d'investissement : nombreux projets exécutés sans analyse coûts-avantages ou après une évaluation insuffisante ; manque de planification des dépenses d'investissement dans certains secteurs et mauvaise définition de la taille des projets ; enfin, au stade de l'exécution, écarts entre les montants initialement prévus et les dépenses effectives. Dans le cadre du nouveau système d'investissement, la réalisation d'analyses coûts-avantages est généralisée et chaque organisme public préparera un document de programmation sur 5 à 6 ans (une formation sera fournie aux fonctionnaires concernés). Un enregistrement systématique du projet d'investissement sera imposé afin qu'il soit graphique dans le projet de budget. Après son exécution, une évaluation a posteriori du projet sera entreprise. L'organisme d'audit récemment créé au sein du Congrès (*auditoría superior de la Federación*) jouera un plus grand rôle en matière de contrôle *ex post* des dépenses et évaluera notamment leur qualité à l'aide d'analyses coûts-avantages.

Inscrire la politique budgétaire dans un cadre à moyen terme

La nécessité de s'orienter vers une programmation à moyen terme, en procédant en particulier à des prévisions budgétaires d'ensemble s'inscrivant

dans un cadre macroéconomique à horizon mobile, est généralement admise. Certains éléments sont déjà en place, comme les prévisions à moyen terme pour les projets d'investissement. Le PRONAFIDE 2001-2006 constitue également une tentative partielle dans ce sens dans la mesure où il fournit des prévisions approximatives sur la base de différentes hypothèses quant aux politiques mises en œuvre. Un certain nombre de conditions préalables doivent être respectées pour aller plus loin : des progrès sensibles doivent être accomplis dans la voie de l'assainissement des finances publiques, sur la base de comptes budgétaires fournissant des détails sur les engagements conditionnels (tels que les PIDIREGAS) et n'incluant pas les entreprises publiques dans le déficit budgétaire du secteur public. Les prévisions à moyen terme devraient indiquer clairement quelle est la part de risque prise en compte. À moyen terme, une révision de la Constitution serait nécessaire pour introduire un principe de « responsabilité budgétaire ». Une fois les comptes publics équilibrés ou proches de l'équilibre et la crédibilité mieux assurée grâce à une base de recettes plus solide, les débats budgétaires pourraient être davantage axés sur un concept de « norme » de dépenses ou de solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles, plutôt que sur le solde budgétaire effectif. Un cadre à moyen terme conférerait une plus grande souplesse d'une année sur l'autre à la mise en œuvre de la politique budgétaire, et des écarts temporaires pourraient alors être envisagés, comme avec les stabilisateurs automatiques au sens traditionnel.

Besoins en matière de dépenses publiques pour renforcer la croissance à long terme

Au Mexique, des niveaux de dépenses publiques durablement plus élevés sont souhaitables dans plusieurs secteurs pour améliorer les conditions d'une croissance plus forte et plus soutenue des revenus par habitant. Une telle croissance sera principalement alimentée par l'activité du secteur privé, quelle que soit l'horizon temporel envisagé, mais la productivité du secteur privé augmentera d'autant plus rapidement que les infrastructures de base seront développées et que la population active comptera une forte proportion de personnes instruites et en bonne santé. Des programmes de réduction ciblée de la pauvreté tels que PROGRESA/*Oportunidades* sont parvenus à relever les niveaux de nutrition et à développer le capital humain dans les catégories les plus défavorisées, et ils devraient être maintenus. Dans certains secteurs, tels que l'éducation, des mesures devraient être prises pour améliorer la qualité des services fournis sans nécessairement dépenser des sommes sensiblement plus importantes (chapitre III). Des dépenses supplémentaires sont cependant nécessaires dans certains secteurs. En particulier, l'augmentation de l'approvisionnement en médicaments des hôpitaux publics ainsi que des effectifs infirmiers dont ils disposent constitue une priorité immédiate. À plus long terme, le vieillissement de la population entraînera une augmentation des dépenses consacrées au système de santé et aux retraites, même si du fait de la structure démographique du Mexique le problème

est moins pressant que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE. Le système de retraites du secteur privé est désormais fondé sur la capitalisation et non plus sur la répartition et l'État supporte actuellement le coût du passage d'un mode de financement à l'autre. Mais une grande partie des travailleurs du secteur privé qui n'auront pas accumulé une épargne suffisante sur leur compte personnel ne bénéficieront que de la pension de retraite minimum versée par l'État. Qui plus est, d'autres dépenses sont rendues nécessaires par le système de retraites de la fonction publique (ISSTE), qui n'a toujours pas été réformé⁴⁸.

Il est par ailleurs manifestement nécessaire de rattraper le retard dans le domaine des infrastructures matérielles (routes, approvisionnement en eau potable et traitement de l'eau, par exemple)⁴⁹. Un système de transports de meilleur qualité et plus étendu contribuerait en particulier à augmenter les niveaux de productivité à moyen ou à long terme. Les dépenses d'infrastructure n'ont pas été négligées : de fait, conformément aux règles budgétaires, une partie des recettes pétrolières exceptionnelles doit être affectée à des dépenses dans ce secteur. Mais deux grands problèmes se posent. Tout d'abord, dans le système fiscal actuel, les recettes budgétaires sont insuffisantes pour assurer un financement suffisant des dépenses d'infrastructure des autorités fédérales, des États et des collectivités locales. En second lieu, la primauté accordée au respect des objectifs budgétaires préalablement annoncés et la nature incompressible d'une grande partie des dépenses courantes ont pour conséquence que les dépenses d'investissement connaissent en règle générale des augmentations imprévisibles et des réductions à l'origine de gaspillages. Ces considérations soulignent la nécessité de réformes visant à accroître les recettes de base et permettant que les soldes budgétaires atteignent des niveaux qui justifient l'adoption d'une vision plus souple des influences conjoncturelles. Associer le secteur privé à la fourniture de certains services publics peut contribuer à développer les infrastructures, et de nouvelles privatisations ne peuvent être exclues (chapitre III). En l'absence de réformes législatives ouvrant le secteur de l'énergie à l'initiative privée, le gouvernement a décidé de mettre en place un système hybride pour financer la construction d'infrastructures au travers de projets d'investissement ayant une incidence différée sur le budget (PIDIREGAS). Dans le cadre de ce système, le secteur privé finance et construit les infrastructures, sans qu'aucun paiement ne soit dû par le secteur public avant leur achèvement (encadré 6). Cette formule a utilement contribué à la réalisation d'investissements dans les secteurs de l'électricité et du pétrole en vue d'assurer une extension des capacités et une modernisation rapides, mais elle peut engendrer des risques budgétaires si l'État est contraint de reprendre le projet en cas de faillite d'une entreprise privée.

Encadré 6. **Les PIDIREGAS et autres projets d'investissement auxquels sont associés les investisseurs privés**

Projets d'infrastructure à long terme (PIDIREGAS). Depuis 1997, le gouvernement a fait appel aux investissements privés pour réaliser des investissements directs dans des projets d'infrastructure dans le secteur de l'énergie (électricité et pétrole) au travers d'un système hybride de projets d'investissement direct dans les infrastructures ayant une incidence différée sur les dépenses (généralement appelés PIDIREGAS). Ces investissements ont permis la construction d'infrastructures dans les secteurs de l'électricité et du pétrole, où les investissements privés se heurtent à des obstacles juridiques. Dans le cadre des investissements directs de type PIDIREGAS, une société du secteur privé finance et construit l'installation, sans qu'aucun paiement ne soit dû par le secteur public avant son achèvement. Une fois le projet achevé, il est livré au secteur public, qui s'acquitte de ses obligations contractuelles*, en théorie à l'aide du flux de recettes généré par le projet. Alors que les sommes correspondantes sont comptabilisées dans le solde financier à la date effective de début des paiements, les ressources impliquées – c'est-à-dire une estimation du besoin de financement au cours de l'année – sont quant à elles comptabilisées dans le besoin de financement du secteur public au moment du démarrage du projet, donc au moment où naît l'obligation du secteur public et où l'action des pouvoirs publics a un impact sur la demande globale. En théorie, le flux de recettes permet de rembourser le coût de construction, de sorte qu'il ne devrait s'ensuire aucune incidence sur le budget. Mais le secteur privé ne partage pas le risque financier du projet. Le financement de l'ensemble du projet est légalement approuvé par la Chambre des députés au moment du lancement du projet, même si son incidence sur les comptes financiers est différée, de sorte qu'il bénéficie de droit d'un statut privilégié lui conférant une priorité du point de vue des décaissements futurs.

Il existe un autre type de projets d'investissement public financés par le secteur privé (pour le compte de la CFE notamment) dans le cadre desquels l'État n'acquiert l'installation que si un événement préalablement défini se produit (investissement « conditionnel »). Dans le cadre de ces projets, l'État garantit l'achat d'énergie électrique durant toute la durée de vie de l'installation ; il assume le risque de l'investissement et doit inscrire celui-ci parmi les engagements conditionnels bien qu'il ne soit pas comptabilisé dans le solde financier ni dans le besoin de financement du secteur public. Le projet ne se transforme en PIDIREGAS que s'il est repris par le secteur public. Ces dernières années, la plupart des projets d'investissement financés par la CFE ont été des investissements « conditionnels », alors que PEMEX a généralement recours aux investissements « directs » de type PIDIREGAS.

* Après la réception des projets par le secteur public, les obligations de paiement correspondant aux deux premières années sont considérées comme des engagements directs et elles sont comptabilisées comme des dépenses d'investissement dans les comptes financiers du secteur public ; le reste est comptabilisé parmi les engagements conditionnels – qui devront être financés grâce au flux de recettes généré.

Encadré 6. **Les PIDIREGAS et autres projets d'investissement auxquels sont associés les investisseurs privés** (suite)

La dette publique « majorée », qui recouvre le solde financier traditionnel du secteur public ainsi que les engagements publics, ne tient compte que des engagements liés aux projets d'investissement « direct » de type PIDIREGAS, étant donné que les investissements « conditionnels » (équivalent à environ un dixième des investissements « directs ») ne sont pas des investissements publics.

Projets de génération d'énergie par des producteurs privés indépendants. Dans le cadre de ce système utilisé pour la production d'électricité, un contrat à long terme portant sur la vente d'électricité est conclu entre le secteur privé et la Commission fédérale de l'électricité (CFE), l'État acceptant d'acheter la totalité de l'électricité produite par l'installation tout au long de sa durée de vie (généralement 25 ans). Dans ce cas, l'installation demeure la propriété du secteur privé, qui en assure l'exploitation.

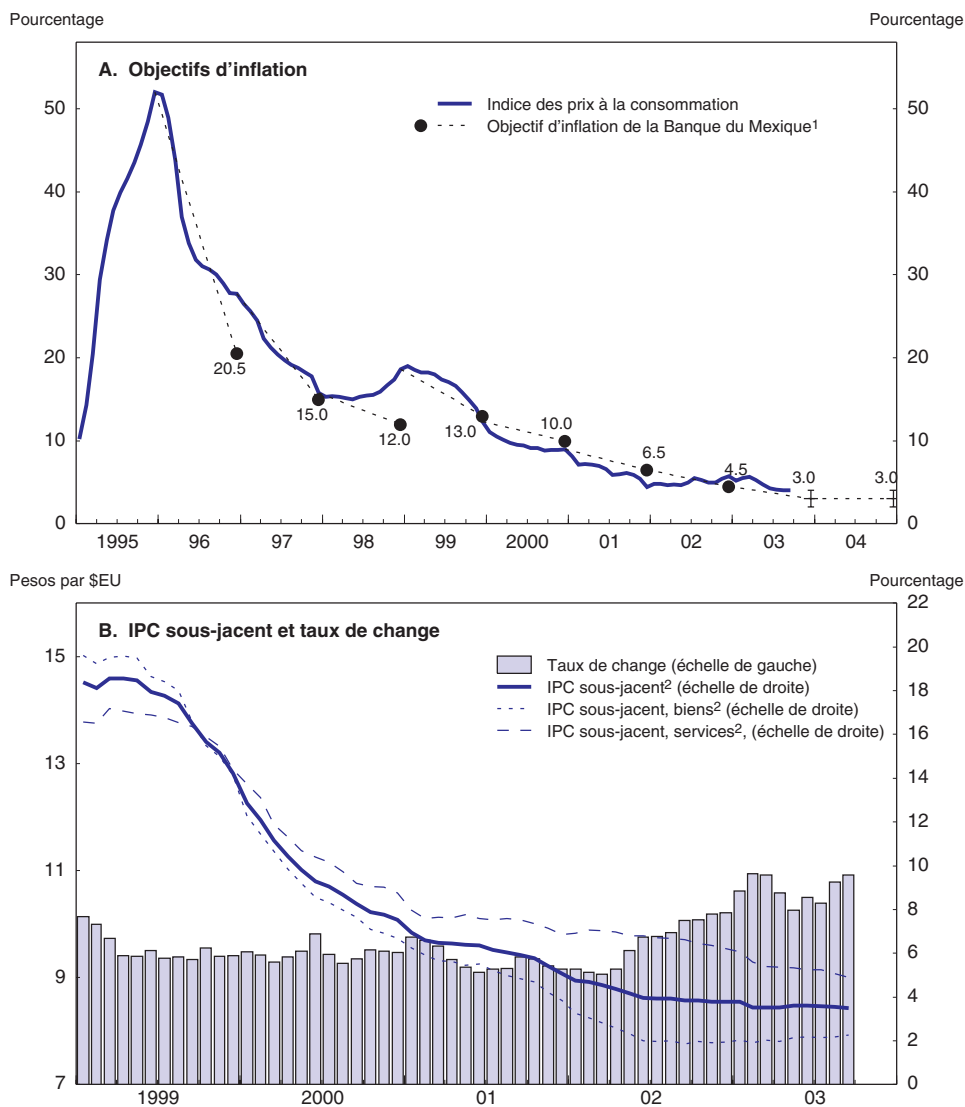
Projets de prestation de services. Leur taille est très réduite par rapport aux PIDIREGAS ou aux projets de génération d'énergie par des producteurs privés indépendants, et il faudra un certain temps avant qu'ils soient en place. Les restrictions budgétaires sont leur plus importante raison d'être, mais ils visent également à fournir un service de meilleure qualité.

Politique monétaire

L'orientation de la politique monétaire demeure prudente

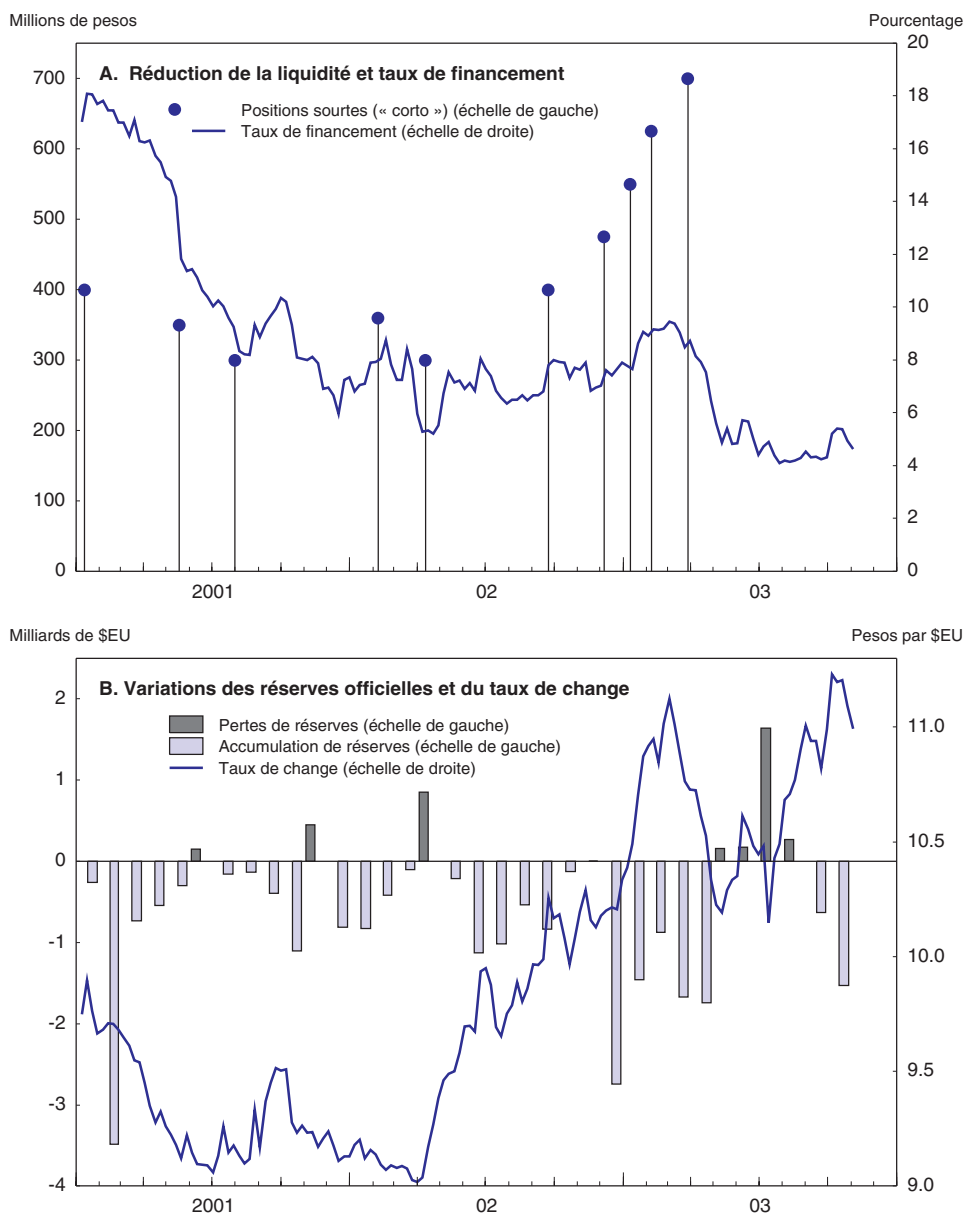
Après la crise de 1995, la banque centrale mexicaine est parvenue à ramener le taux d'inflation de plus de 50 pour cent à moins de 4½ pour cent à la fin de 2001 et à rétablir une solide crédibilité. Néanmoins, l'objectif concernant le taux brut d'inflation pour 2002 n'a pas été atteint (graphique 14)⁵⁰. En conséquence, et pour apaiser les anticipations inflationnistes dans un contexte de dépréciation du peso et de pressions inflationnistes exercées par les prix administrés et les prix agricoles qui risquait d'avoir un effet de contagion sur le noyau dur de l'inflation, la Banque du Mexique a engagé un durcissement de la politique monétaire en septembre 2002. Le *corto* a été relevé à plusieurs reprises depuis lors, dont trois fois durant le premier trimestre de 2003 (voir graphique 15 et encadré 7 ci-dessous pour une description du mécanisme du *corto*). Ces mesures ont entraîné une hausse des taux d'intérêt à court terme jusqu'au début de 2003. Les conditions ont changé rapidement en avril et n'y a pas eu de relèvement du *corto* depuis mars 2003, la banque centrale étant satisfaite de la situation monétaire, vu les signes de relâchement de l'inflation.

Graphique 14. **Objectifs d'inflation**
Variations en pourcentage sur 12 mois



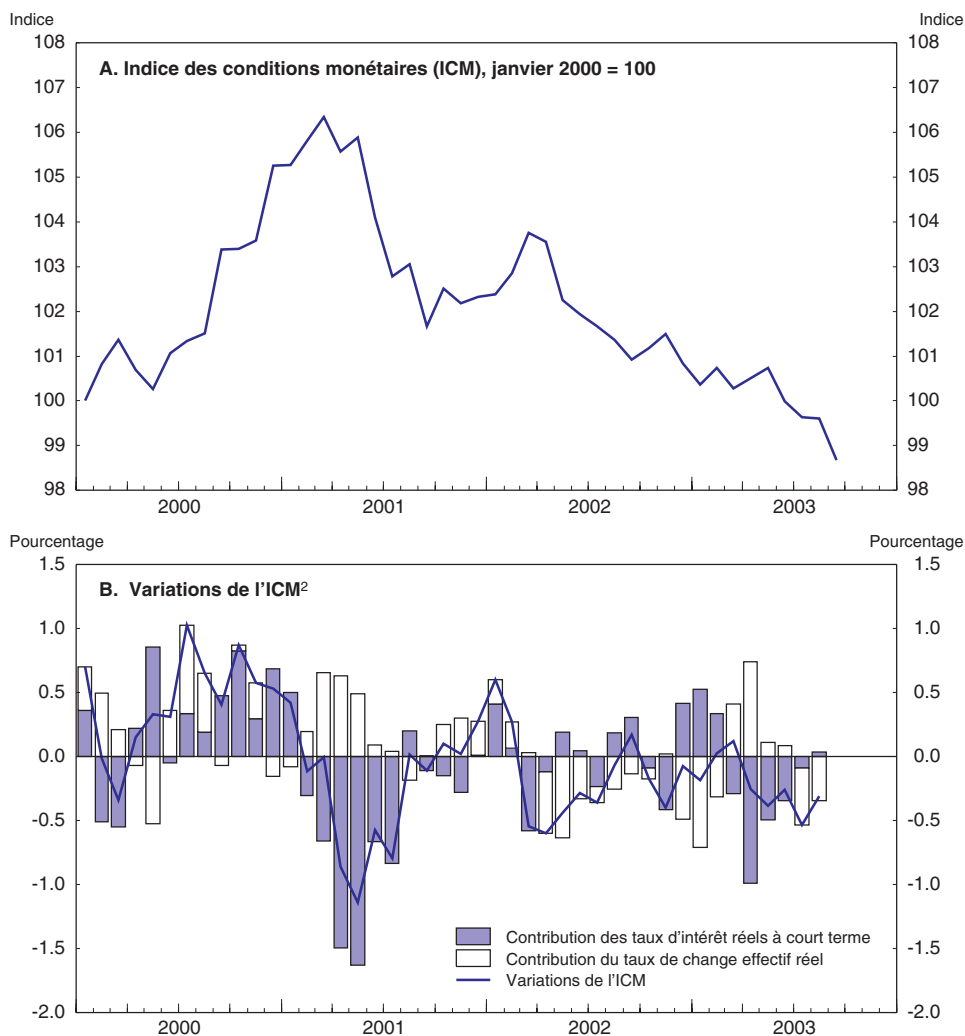
1. À compter de 2003, l'objectif de 3 % est assorti d'un intervalle de variabilité de plus ou moins un pour cent.
Source : Banque du Mexique.

Graphique 15. Mesures de politique monétaire



Source : Banque du Mexique.

Graphique 16. **Indice des conditions monétaires au Mexique¹**



1. L'indice des conditions monétaires au temps t ($MCI[t]$) est défini de la manière suivante : $MCI[t] = MCI[t - 1] * (1 + ((1 - XGS[t]/GDP[t]) * (r[t] - r[t - 1]) + (XGS[t]/GDP[t]) * (exchr[t]/exchr[t - 1] - 1)))$, où : r est le taux d'intérêt réel à court terme (taux CETES à un mois moins inflation d'une année sur l'autre au cours du mois) ; $exchr$ est le taux de change effectif réel fondé sur l'inflation des prix à la consommation, exprimé en devises par unité de monnaie nationale ; $XGS[t]/GDP[t]$ est la part des exportations dans le PIB total au temps t . Une augmentation de l'indice correspond à un resserrement des conditions monétaires.
2. Moyennes mobiles centrées sur trois mois.

Source : Banque du Mexique ; OCDE.

Encadré 7. Le mécanisme *corto/largo* et ses récentes modifications

Le mécanisme *corto/largo* constitue le principal instrument d'action de la Banque du Mexique : il induit des variations des taux d'intérêt au travers de l'annonce de l'objectif fixé concernant la somme des soldes de tous les comptes courants détenus par les institutions de crédit auprès de la Banque du Mexique. Ces soldes doivent être nuls, un taux de pénalité (égal au double du taux des Cetes) est appliqué aux découverts et les soldes positifs ne sont pas rémunérés. Lorsque la Banque du Mexique définit un objectif correspondant à un découvert ou à un solde négatif (*corto*), elle annonce son intention de ne pas fournir aux institutions de crédit suffisamment de ressources aux taux du marché. Bien que le *corto* ne représente qu'une petite partie de l'ensemble des liquidités, son augmentation incite les acteurs opérant sur le marché à surenchérir sur les taux d'intérêt pour éviter de payer des frais de découvert, et elle exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt du marché. Le mécanisme inverse joue lorsque la banque centrale se donne pour objectif un solde positif (*largo*).

Du point de vue de la banque centrale, le principal avantage de ce mécanisme tient à sa souplesse, particulièrement adaptée à un pays soumis à de fréquents chocs comme l'est le Mexique. En particulier, la Banque centrale ne fixe pas les taux d'intérêt, mais laisse aux forces du marché le soin de les déterminer, afin qu'ils puissent s'ajuster quotidiennement aux conditions du marché. Dans la pratique, les variations à court terme des taux d'intérêt déterminés par le marché peuvent être très importantes, bien supérieures à celles des taux officiels dont les autorités monétaires prennent généralement l'initiative dans d'autres pays. Les principaux inconvénients, soulignés par les analystes, tiennent à la difficulté de comprendre pleinement ce mécanisme, et à un manque de transparence dû par exemple au fait que les modifications de l'objectif ne donnent d'indications que sur le sens d'évolution des taux d'intérêt souhaité par la Banque centrale et non sur leur niveau. Certaines études ont également montré que les variations des objectifs fixés en matière de soldes n'ont généralement qu'une incidence temporaire sur les taux d'intérêt (voir par exemple Bancomer, 2003 et Sanchez, 2002).

Pour maintenir l'efficacité du mécanisme *corto*, la Banque du Mexique a mis en place au milieu de 1998 un système de réserves obligatoires rémunérées pour les banques commerciales. Des liquidités sont alors réinjectées au travers du marché monétaire, de sorte que la Banque du Mexique devient créancier net du système bancaire et que son contrôle sur les taux d'intérêt à court terme s'en trouve renforcé. Le montant des réserves obligatoires a été porté de 25 à 30 milliards de pesos en avril 2003. Cette initiative a été présentée par la Banque centrale et considérée par les acteurs opérant sur le marché comme une mesure purement technique destinée à accroître l'efficacité des variations futures du *corto/largo*. En avril 2003, la Banque du Mexique a également modifié sa méthode de calcul des soldes, lesquels sont établis quotidiennement et non plus sur une période cumulée de 28 jours. Cette mesure visait à simplifier les modalités opératoires du *corto*, à les rendre plus faciles à comprendre et à éliminer les distorsions dues au fait que certains participants au marché liquident des positions importantes vers la fin de l'exercice comptable.

À compter d'avril, suite à la réduction des incertitudes géopolitiques et au rétablissement des flux de capitaux vers les marchés émergents, le taux de change s'est apprécié, alors que les taux d'intérêt ont fortement diminué⁵¹. Globalement, les conditions monétaires semblent s'être assouplies (graphique 16). L'appréciation du peso s'est ensuite inversée en milieu d'année car la faiblesse des taux d'intérêt et les incertitudes concernant la reprise ont réduit l'attrait relatif de la monnaie mexicaine. Cependant, les répercussions sur les prix intérieurs sont restées peu marquées. Les anticipations d'inflation ont fléchi en raison des résultats positifs d'inflation et des hausses plus faibles des salaires contractuels et, en octobre, elles étaient à peu près compatibles avec l'objectif d'inflation fixé pour la fin de 2003, soit 3 pour cent plus ou moins 1 pour cent.

Le cadre monétaire a été renforcé

Plusieurs modifications destinées à consolider le cadre de fixation des objectifs d'inflation et à rendre la politique monétaire plus transparente et plus efficace ont été mises en œuvre depuis la fin de 2002. Tout d'abord, la banque centrale a modifié sa politique de communication à la fin de 2002, les décisions de politique monétaire étant désormais annoncées selon un calendrier préétabli (deux fois par mois sauf en décembre) et accompagnées de communiqués de presse (une fois par mois). Plus récemment, en avril 2003, la Banque du Mexique a modifié le mode de fonctionnement de son mécanisme *corto/largo* pour le faire reposer sur des soldes journaliers et non plus sur des soldes cumulés (encadré 7). Ce changement visait à simplifier les modalités opératoires du *corto* et à faire en sorte qu'elles soient plus faciles à comprendre. Il contribue aussi à éliminer certaines des distorsions pouvant influencer sur le *corto* à la fin de l'exercice comptable. Afin de maintenir l'efficacité du *corto*, la banque centrale a par ailleurs relevé le montant des réserves obligatoires que les banques sont tenues de conserver auprès d'elle.

Politique monétaire à moyen terme

La stratégie de désinflation des autorités monétaires a donné de bons résultats depuis 1995, et le dérapage de 2002 ne modifie pas ce diagnostic d'ensemble. L'objectif est de ramener l'inflation à 3 pour cent à la fin de 2003, avec une marge de variabilité de plus ou moins 1 pour cent, et de maintenir l'inflation dans cette fourchette par la suite. Ce taux de 3 pour cent est censé correspondre au régime de croisière de l'inflation au Mexique. Cet objectif à moyen terme, légèrement plus élevé que l'inflation enregistrée chez les principaux partenaires commerciaux du Mexique⁵², est approprié pour les quelques années à venir compte tenu de l'instabilité relative des prix inhérente à une économie encore en développement comme le Mexique. Pour réaliser l'objectif, il faudra néanmoins que la banque centrale reste prudente et soit prête à réagir rapide-

ment à tout risque de pressions inflationnistes. En outre, la politique monétaire devra tenir compte de la réactivation de la filière crédit : à mesure que les banques recommencent à prêter, il est vraisemblable que l'échelonnement dans le temps et l'ampleur de l'incidence des décisions monétaires se trouveront modifiés.

À moyen terme, une fois que l'inflation aura été stabilisée autour de l'objectif de 3 pour cent et que la crédibilité de la banque centrale aura été plus solidement assise, les changements des taux d'intérêt requis seront vraisemblablement moindres et une modification du cadre monétaire pourrait être envisagée. La Banque du Mexique pourrait envisager d'agir directement sur les taux d'intérêt directs au lieu de s'appuyer sur les effets indirects des annonces relatives à la position de liquidité globale des banques. Si le mécanisme du *corto* a été satisfaisant du point de vue de la communication avec les marchés, une telle évolution accroîtrait la transparence des décisions monétaires auprès du public. La contrepartie pourrait en être une plus grande instabilité du taux de change, ce qui implique que cette évolution ne pourra intervenir qu'après qu'une réduction structurelle des répercussions sur l'inflation des variations des taux de change aura été assurée. Lors de la récente période de dépréciation du peso, il n'y a pas eu de signes de répercussion importante des variations des taux de change sur l'inflation, ce qui s'explique par un ensemble de facteurs conjoncturels, tels que la faiblesse de la demande intérieure et la baisse des cours internationaux, mais aussi par des facteurs structurels, tels que la crédibilité accrue des objectifs d'inflation, l'évolution de la politique de prix des entreprises dans un environnement caractérisé par une inflation plus faible, ou encore l'évolution des comportements des agents économiques, qui sont désormais plus familiarisés avec un système de taux de change flottant. Cependant, il n'est pas exclu que la dépréciation du taux de change ait une incidence sur les prix ultérieurement des efforts sont donc requis pour renforcer la crédibilité des objectifs de la banque centrale. Qui plus est, des problèmes structurels doivent être résolus (notamment en ce qui concerne les finances publiques) pour réduire encore la prime de risque associée au Mexique et en réduire les fluctuations.

Le système financier est-il en état d'accorder de nouveau sur des bases saines des prêts à un large éventail d'activités du secteur privé ?

La santé du secteur bancaire et le cadre réglementaire ont continué à s'améliorer

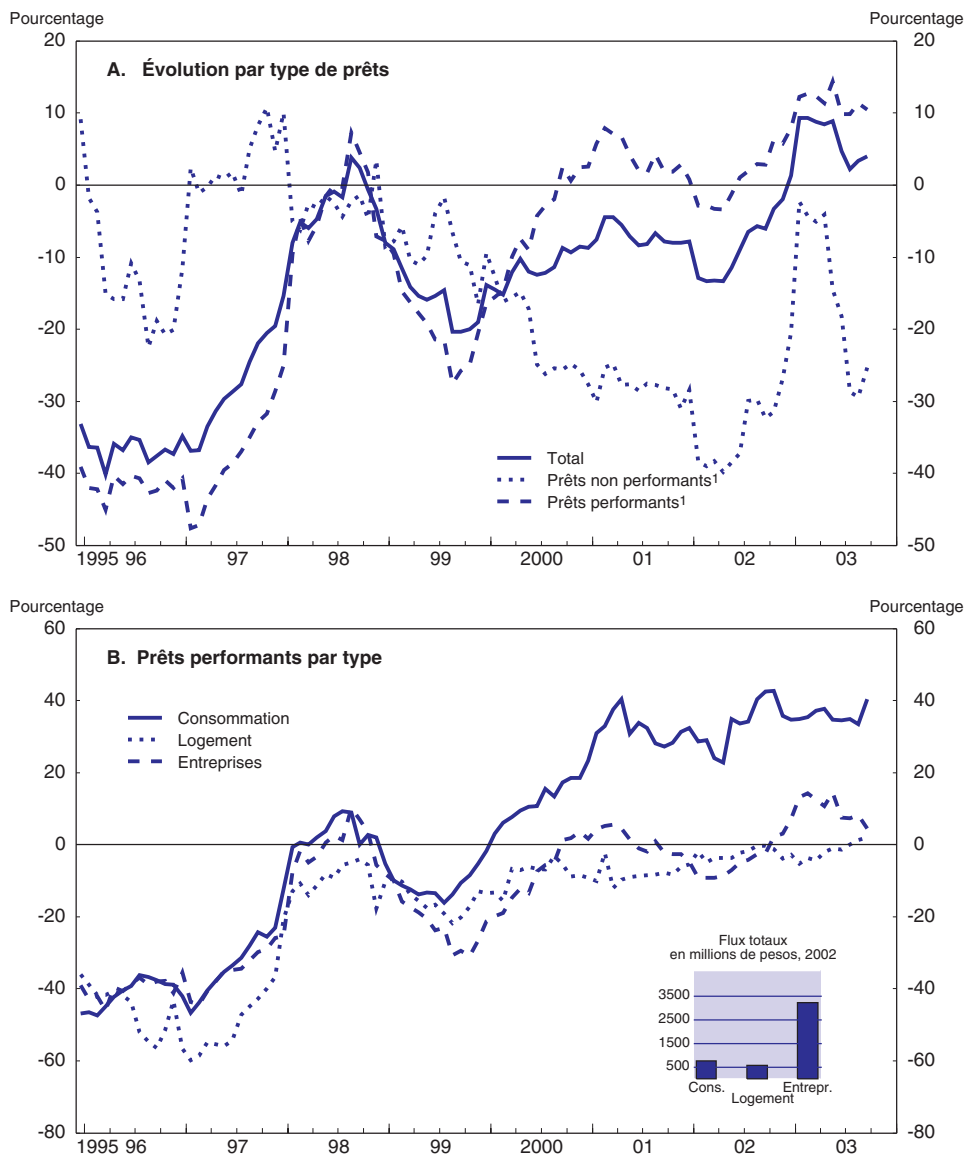
Pour favoriser une croissance plus forte au Mexique, il importe de disposer d'un système financier bien développé capable de diriger efficacement les ressources vers les activités les plus rentables et de stimuler l'investissement⁵³. La déréglementation des banques et les opérations de privatisation datent de la fin des années 80 et du début des années 90⁵⁴. Après la crise du peso de 1995, le

gouvernement a dû renflouer le secteur en lui apportant un soutien massif. À la suite de l'introduction de divers programmes de soutien des banques et des débiteurs, les réformes de 1999 ont marqué le point de départ d'un redressement plus durable. Les banques ont par ailleurs sensiblement amélioré leurs procédures d'évaluation des crédits. Dans le cadre d'un examen approfondi de ces évolutions, l'*Étude économique du Mexique*, publiée par l'OCDE en 2002, parvenait à la conclusion que le système bancaire mexicain est de plus en plus solide et tout aussi rentable que celui des autres pays de l'OCDE et que les cadres réglementaires et de surveillance sont désormais proches des meilleures pratiques.

En 2002-2003, la santé du secteur bancaire a continué à s'améliorer⁵⁵. D'autres mesures, conformes aux recommandations formulées par le passé par l'OCDE, ont été préparées en vue d'en renforcer la surveillance. Les autorités financières sont en train de mettre la dernière main à une nouvelle loi sur le règlement des faillites bancaires qui prévoit un système d'actions immédiates de redressement et qui doit être soumise au Congrès en vue de son adoption en 2003 ou au début de 2004. La création d'une agence autonome unique regroupant les diverses entités chargées de la surveillance des institutions financières est encore à l'étude. Des mesures sont actuellement prises pour accroître la transparence des services et des commissions bancaires, afin d'accroître la concurrence.

Cependant, bien que certaines composantes du crédit des banques commerciales aient connu un début de reprise à la fin de 2000 (surtout après correction pour tenir compte du recul des prêts non performants), le renouveau des crédits au secteur privé demeure fragile (graphique 17). Les crédits à la consommation ont été la seule composante dynamique depuis 2000. Début 2003, les crédits immobiliers étaient toujours en diminution. Ce n'est que récemment que les prêts aux entreprises, dont le niveau est faible en comparaison internationale, ont commencé à enregistrer une évolution positive⁵⁶. D'après les enquêtes effectués par la Banque du Mexique, à la mi-2003, seulement 30 pour cent des entreprises interrogées avaient recours à des financements fournis par des banques commerciales⁵⁷. Cela s'explique certes en partie par la diminution de la demande de crédits dans un contexte de fléchissement de l'activité et d'incertitude internationale et nationale, mais plusieurs facteurs ont par ailleurs limité l'offre de crédit. Les enquêtes montrent que la faiblesse des crédits s'est également en partie expliquée par leur coût trop élevé et à une réticence des banques à prêter aux entreprises présentant le plus de risques, et notamment aux petites et moyennes entreprises⁵⁸. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce phénomène, on note notamment les insuffisances du cadre juridique et réglementaire. De plus, l'expansion des crédits au secteur privé a été évincée par une forte demande du secteur public. Dans le contexte actuel de réduction du besoin de financement du secteur public et de faible taux d'intérêt, les incitations pour les banques à prêter

Graphique 17. **Évolution récente du crédit intérieur au secteur privé¹**
Variation en pourcentage d'une année sur l'autre en termes réels



1. Crédits consentis directement par les banques commerciales.

Source : Banque du Mexique.

au secteur privé ont augmenté ; les modifications du cadre juridique décrites ci-dessous ont aussi contribué à cette augmentation.

Une nouvelle loi sur les faillites a été adoptée en 2000, mais elle n'a contribué que dans une mesure limitée à l'expansion des prêts bancaires. L'expérience des pays d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique montre que, lorsque des modifications de ce type sont apportées au cadre juridique, il faut du temps pour familiariser le personnel juridique et les utilisateurs potentiels avec les nouvelles pratiques et que l'application de la nouvelle loi exige une réforme des institutions. Dans le cas du Mexique, la nouvelle loi présentait elle-même certaines insuffisances. Des mesures ont été récemment prises pour y remédier et accroître les incitations des banques à financer les investissements du secteur privé. En avril 2003, le Congrès a approuvé une réforme du cadre juridique pour les crédits garantis (*Miscelanea de garantías*) ainsi que l'amendement de sept lois connexes⁵⁹. Parmi les modifications apportées, il convient de citer une saisie plus rapide des garanties et un plus large éventail d'actifs susceptibles de garantir les crédits incluant désormais les installations commerciales. L'objectif est de fournir une plus grande sécurité juridique aux créanciers et aux emprunteurs et de réduire les risques associés aux opérations de crédit. Cela devrait en contrepartie diminuer le coût du crédit. Cependant, une poursuite du renforcement du système judiciaire paraît nécessaire pour garantir pleinement une application effective de ces nouveaux amendements. Ce problème du respect de l'État de droit au Mexique, particulièrement faible au niveau local et à celui des États, est examiné ci-dessous au chapitre III.

Dans l'ensemble, les conditions requises pour que les banques orientent l'épargne vers les agents ayant besoin de fonds pour investir lorsque la demande augmente paraissent avoir été respectées⁶⁰. Ce processus sera facilité si, comme précédemment mentionné, la rémunération des obligations publiques demeure faible, de sorte qu'il soit relativement plus rentable pour les banques de prêter au secteur privé. Qui plus est, la consolidation budgétaire peut également y contribuer en réduisant l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB. Cependant, la reprise du crédit devrait prioritairement profiter en premier lieu aux grandes entreprises tournées vers l'exportation, qui présentent de moins de risque d'insolvabilité (et ont déjà accès aux crédits extérieurs). Les petites et moyennes entreprises (PME), qui ont déjà été très affectées par le manque de crédit et dont le financement externe est essentiellement assuré au moyen de crédits-fournisseurs, bénéficieront également de la reprise du crédit. Compte tenu de l'ampleur de leurs besoins de crédit et du fait que, comme dans de nombreux pays de l'OCDE, les PME demeureront relativement moins intéressantes pour le secteur bancaire que les grandes entreprises en raison du risque plus élevé qu'elles présentent de par leur nature même, il est également nécessaire de promouvoir d'autres sources de financement.

Renforcer et développer d'autres sources d'intermédiation financière

D'autres institutions financières ont de fait gagné des parts de marché face aux banques sur le marché du crédit, contribuant ainsi à réduire la part des prêts bancaires. Bien que les banques étrangères aient développé leurs prêts aux grandes entreprises exportatrices, les caisses de crédit mutuel et les sociétés d'épargne et de crédit ont accru leur part de marché sur les segments des prêts aux PME et des crédits immobiliers. Cette tendance rend d'autant plus nécessaire l'égalisation des conditions de réglementation et de surveillance entre les différents types d'intermédiaires.

Dans cette optique, le Congrès a adopté, en juin 2001, la loi sur l'épargne et le crédit populaires (*Ley del Ahorro y Crédito Popular*), qui régit toutes les institutions acceptant de recevoir l'épargne et les dépôts des personnes à bas revenu et de leur fournir des crédits. Les sociétés d'épargne et de crédit et les caisses de crédit mutuel dont les activités sont régies par l'ancien cadre juridique doivent changer de statut et se transformer avant 2004 en « sociétés financières populaires » (*Sociedades Financieras Populares*). Cette loi établit un système de délégation des pouvoirs de surveillance en prévoyant la création de confédérations et de fédérations qui assureront la surveillance des établissements des sociétés financières populaires en collaboration avec la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (*Comisión Nacional Bancaria y de Valores*, CNBV). Un groupe de travail a été créé pour proposer un nouveau cadre juridique pour le secteur de l'épargne et du crédit, et la « Banque nationale d'épargne et de services financiers » (*Banco del Ahorro Nacional y Servicios Financieros*, ou *Bansefi*) récemment créée est un important acteur du renforcement de ce secteur⁶¹. En outre, un nouveau service chargé de la surveillance des caisses de crédit mutuel a été créé par la CNBV en mars 2002 et il procède actuellement à la fermeture des institutions dont la situation n'est pas saine. Qui plus est, la CNBV est en train d'adopter un système de surveillance des caisses de crédit mutuel en fonction des risques (caractérisé par une capitalisation fondée sur l'analyse des risques, une classification du portefeuille en fonction des risques, des coefficients de liquidité, etc.)⁶².

Le segment des banques de développement représente un peu plus d'un cinquième des actifs du système financier. Ce segment est nécessairement celui où se produisent des dysfonctionnements du marché. Au Mexique, par exemple, le secteur des banques de développement publiques constitue dans certains cas la seule source de financement pour le secteur agricole et de nombreuses PME. Cependant, comme cela est souligné dans l'*Étude économique* de 2002, ce secteur doit être rationalisé. Plusieurs mesures ont été prises dans ce sens en 2002 et 2003 :

- Dans le secteur rural, comme cela a déjà été mentionné, l'ancienne banque insolvable *Banrural* a été fermée et une nouvelle institution a

été créée sur des bases plus saines (*Financiera Rural*). Voir l'annexe I.B sur l'agriculture.

- Le Congrès a approuvé un certain nombre de modifications de la loi sur les institutions de crédit et des lois organiques des autres banques de développement (*Nafin*, *Bancomext*, *Banobras*, *Bansefi* et *Sociedad Hipotecaria Federal*) pour en accroître l'efficacité et en améliorer la gouvernance et pour renforcer les critères de gestion prudentielle.

Développer le marché financier intérieur

On a observé récemment une augmentation des émissions de titres de sociétés, assortis d'échéances plus longues et libellés en pesos. S'il s'agit là d'une évolution positive, un marché des capitaux plus développé est néanmoins nécessaire pour financer les entreprises de taille moyenne et non uniquement les grandes entreprises tournées vers l'exportation comme cela a été généralement le cas au Mexique. Il a été démontré que le capital-risque – et en particulier le capital de départ nécessaire aux entreprises opérant dans le secteur des TIC, surtout au stade initial de leur création et dans le secteur des hautes technologies comme aux États-Unis ou au Canada – a une grande incidence sur la croissance. Il en est de même du financement par émission d'actions, en particulier si des règles plus souples facilitent l'accès au marché secondaire. Ces sources de financement jouent un rôle négligeable au Mexique. Un des grands obstacles au développement du marché des capitaux tient à la taille restreinte de la base d'investisseurs. Une mesure décisive a été récemment prise, à savoir l'assouplissement des lignes directrices régissant les investissements effectués par les fonds de pension privés en vue de permettre la diversification des investissements de sorte qu'ils ne soient plus concentrés dans le secteur public. L'ancien plafonnement à 35 pour cent des fonds investis dans le secteur privé est désormais supprimé et a été remplacé par des plafonds fixés en fonction de la cote de crédit des émetteurs, et il a par ailleurs été procédé à une réduction des limites de concentration⁶³. Ces réformes devraient aider à accélérer le développement du marché des capitaux au Mexique.

Notes

1. Le fait que cet écart ne se réduise pas s'explique par un taux d'accroissement démographique plus élevé (entre 1½ et 2 pour cent par an) que dans le reste de la zone OCDE et un taux de croissance du PIB proche de la moyenne.
2. Les causes de la crise du peso étaient multiples et il serait vain de tenter de les classer par ordre d'importance. Avec le recul, toutefois, il a été possible de comprendre comment cette crise avait éclaté et comment elle avait été amplifiée. Des universitaires et des experts ont consacré de nombreuses études à cet épisode, tant au Mexique qu'à l'étranger. L'étude économique du Mexique publiée en septembre 1995 par l'OCDE contient une analyse approfondie de cette crise et du processus d'ajustement qui a suivi.
3. Le PNB est légèrement inférieur au PIB, car il ne comprend pas les bénéfices engrangés par les grandes entreprises manufacturières à capitaux étrangers et le secteur des services exportables, auxquels n'ont pas accès les résidents nationaux. En revanche, le PNB inclut les transferts courants nets reçus du reste du monde, qui correspondent pour l'essentiel aux envois de fonds des travailleurs migrants.
4. Voir les données utilisées pour le chapitre I, dans l'annexe I.A.
5. Cf. annexe I.A, tableaux et graphiques sur la croissance du PIB, l'emploi et la productivité.
6. La faiblesse des gains de productivité ne peut être établie avec certitude, faute de statistiques complètes et fiables sur le marché du travail. L'Enquête nationale sur l'emploi contient un agrégat de définition large, qui comprend tous les travailleurs indépendants, les travailleurs dépendants non rémunérés et les salariés non assurés (c'est-à-dire le secteur formel de l'économie et le secteur informel). Elle surestime probablement le niveau de l'emploi, dans la mesure où elle inclut le « sous-emploi », pour reprendre la terminologie mexicaine. Défini ainsi de manière très large comme le nombre de personnes ayant une activité professionnelle, le niveau de l'emploi s'est hissé d'environ 30 millions de personnes en 1991 à 40 millions en 2002 (tableau I.A.2 de l'annexe I.A). Par contre, les données qui figurent dans les comptes nationaux incluent les salariés mais ne prennent pas en compte les travailleurs non rémunérés ni les travailleurs sans contrat. La statistique de l'emploi salarié telle qu'elle figure dans les comptes nationaux correspond donc probablement à une sous-estimation du niveau de l'emploi. Dans le même temps, il se pourrait que le niveau et la croissance du PIB aient été sous-estimés ces dernières années. Sans perdre de vue ces réserves, on présente dans cette partie quelques observations particulièrement révélatrices, fondées sur plusieurs indicateurs.
7. Voir annexe I.B sur l'ajustement du secteur agricole.
8. Les éléments d'appréciation restent très fragmentaires, faute de données disponibles. Se fondant sur ses estimations du stock de capital, B. Bosworth (1998) parvient à

la conclusion que le capital physique par travailleur a diminué à la suite de la crise d'endettement de 1982, et qu'il était plus faible en 1994 qu'en 1981. Tandis que le coût du travail baissait, celui du capital augmentait au cours des années 80 et pendant la plus grande partie des années 90 : dans le cas des équipements importés, cette évolution faisait écho à la dépréciation de la monnaie mexicaine, mais de manière plus générale, elle résultait de la pénurie de crédit. En conséquence, le coefficient d'intensité capitalistique a diminué.

9. Les données sur l'emploi des comptes nationaux excluent les travailleurs indépendants et les travailleurs non rémunérés. Elles sont parfois utilisées comme variables indicatives de l'emploi dans le secteur formel. Il s'agit de données « estimées » et non de données observées, qui portent sur le nombre d'emplois (or, une même personne peut occuper plusieurs emplois rémunérés). Les comptes nationaux disponibles depuis 1995 contiennent à la fois des séries statistiques sur les emplois rémunérés et sur les actifs occupés. Ce sont les données sur les emplois qui sont utilisées dans cette analyse, car elles sont disponibles sur une plus longue période. L'annexe I.A présente les données sur l'emploi établies sur la base de différentes définitions.
10. Norma Samaniego (OIT, 2000), sur la base des données de l'enquête sur l'emploi.
11. Les informations recueillies au niveau des entreprises disponibles pour 10 pays de l'OCDE apportent un utile éclairage sur ces effets. Dans les pays étudiés, parmi lesquels figurent les États-Unis, la France, l'Italie, le Royaume-Uni ainsi que la Finlande, les Pays-Bas et le Portugal, l'augmentation de la productivité du travail dans le secteur manufacturier semble largement résulter de l'évolution de la situation au sein de chaque entreprise, et la sortie d'entreprises à faible productivité y contribue également de manière substantielle (dans le cadre d'un processus de « destruction créatrice »). Le Mexique n'est pas inclus dans l'étude de l'OCDE, faute de données suffisantes. Voir Scarpetta et autres. (2002), ainsi que *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE* (OCDE 2003), en particulier les chapitre III et V.
12. Les lacunes du système bancaire et des procédures de faillite sont considérées comme des obstacles fondamentaux à la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie mexicaine, d'après une étude de la banque centrale du Chili. Selon ce document, l'écart de performance entre le Chili et le Mexique peut s'expliquer par le fait que le Chili a entrepris des réformes dans ces secteurs avec environ 10 années d'avance, ce qui s'est traduit par une augmentation plus rapide de la productivité [voir Bergoing et autres (2001)]. Les PME, en particulier, sont quasiment privées de crédit depuis 10 ans. Avant la privatisation des banques, les crédits étaient accordés aux secteurs privilégiés qui bénéficiaient de subventions [voir le chapitre II ci-après et l'examen plus détaillé du secteur bancaire mexicain qui figure dans Bonturi (2002)].
13. Dans son document de référence de 1998 (*op. cit.*), Bosworth parvient à la conclusion que le « capital est de loin la contrainte la plus forte » qui puisse empêcher une croissance rapide de la production à moyen terme. Ce problème du manque de capital est également évoqué dans un article plus récent de Shiao et autres (2002). S'agissant des TIC, l'expérience d'autres pays de l'OCDE montre que des gains de productivité faibles peuvent refléter la petite taille du secteur des TIC ainsi qu'une utilisation limitée de ces technologies (graphique I.A.2 de l'annexe I.A).
14. Un tiers des recettes budgétaires sont toujours liées aux revenus pétroliers, donc sensibles aux variations des cours du pétrole.
15. Les besoins du seul secteur de l'eau et de l'assainissement sont estimés à 2.2 milliards de dollars par an, ce qui représente le double du budget annuel de la *Comisión Nacional del Agua* (CNA, Commission nationale de l'eau), qui conserve tout pou-

- voir en matière de fourniture et de réglementation dans le domaine de la gestion de l'eau (cf. *Examens environnementaux de l'OCDE – Mexique*, 2003).
16. Le volume net des investissements directs étrangers (IDE), représentant en moyenne 2½ pour cent du PIB par an entre 1994 et 2002, a permis à l'économie de s'accroître sans contracter d'importants emprunts à l'extérieur. Environ un tiers du total est allé au secteur manufacturier, le secteur exportateur des *maquiladores* recevant moins de la moitié de ce montant. Les autres principales destinations des IDE depuis 1994 ont été le commerce (distribution de détail), qui en a absorbé près de 10 pour cent, et les services financiers, surtout en fin de période.
 17. Voir le tableau I.A.1 et les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 71, chapitre VI « Échanges intra-branche et intra-groupe et internationalisation de la production » (2002).
 18. Le coût de la main-d'œuvre et la productivité du secteur manufacturier du Mexique par rapport à ceux du secteur manufacturier des États-Unis sont examinés dans Montout (2002), à travers l'exemple de l'industrie automobile dans le cadre de l'ALENA.
 19. L'annexe I.C présente certaines données détaillées sur les évolutions économiques récentes, notamment des tableaux et graphiques de référence.
 20. En juin 2003, l'OCDE tablait sur une croissance moyenne du PIB dans l'ensemble de la zone de l'OCDE de 3 pour cent (et un peu plus pour les États-Unis) en 2005-08. Il était alors prévu que la croissance du Mexique se situerait aux alentours de 4 pour cent sur cette période. Voir OCDE, « Scénario de référence à moyen terme » dans le numéro 73 des *Perspectives économiques*, juin 2003. Ces prévisions seront révisées en tenant compte des nouvelles prévisions à court terme pour la zone de l'OCDE.
 21. Bassanini, Scarpetta et Hemmings (2001).
 22. L'importance des TIC est examinée dans OCDE (2003) *ICT and Economic growth: evidence from OECD countries, industries and firms*. On a aussi constaté que l'intensité de la R-D joue un rôle dans l'innovation et la croissance de la productivité, sur la base notamment de données agrégées (Guellec et autres, 2001) et de données sectorielles (Scarpetta et autres, 2002). Lederman et Maloney (*op. cit.*) soulignent la nécessité pour le Mexique d'effectuer un rattrapage dans le domaine de l'innovation et du progrès technologique. Ils avancent que la libération du commerce et l'ALENA, qui peuvent contribuer positivement à cet effort, ne suffiront sans doute pas et que des améliorations substantielles devront intervenir dans le système mexicain d'innovation de façon à le rendre plus efficient.
 23. Il est généralement reconnu que l'augmentation des taux d'investissement, y compris de l'IDE, génère des externalités positives du fait de l'adoption des meilleures pratiques en matière d'organisation et de technologie. Nicoletti et autres (2003).
 24. Cf. Lederman et Maloney (2003).
 25. Nicoletti et Scarpetta (2003) mettent en évidence le rôle joué dans la croissance par les réglementations favorables à la concurrence. Le Mexique n'est pas couvert par cette étude car les données manquent pour procéder à des mesures fiables de la PMF. Bien que les estimations réalisées sur les 21 pays couverts par l'étude soient sujettes aux réserves habituelles liées aux analyses économétriques, elles servent de référence intéressante pour le Mexique.
 26. Il existe une corrélation négative entre le taux d'inflation et l'accumulation de capital physique dans le secteur privé, alors que des déficits publics élevés risquent de compromettre la croissance. Cf. Bassanini, Scarpetta et Hemmings (2001).

27. Le concept de « déficit budgétaire » du secteur public est plus étroit que celui de « besoin de financement du secteur public » (voir plus bas). Il prend toutefois en considération le coût de la réforme de la sécurité sociale pour le secteur privé depuis 1997, qui fait peser sur le budget une charge annuelle équivalant à environ 1½ pour cent du PIB, dont la moitié correspond aux coûts du passage à un système fondé sur la capitalisation, ce qui signifie que le gouvernement est en train de procéder dans les faits à une réduction des engagements publics implicites. Il tient également compte des sommes versées au fonds de stabilisation des recettes pétrolières depuis sa création en 2000, ainsi que de la composante réelle du service de la dette liée aux programmes d'appui au secteur bancaire.
28. Les dépenses liées aux projets d'investissements publics ayant une incidence différée sur le budget (PIDIREGAS) ne sont pas comptabilisées dans le solde financier à la date de réalisation de l'investissement, mais une fois le projet achevé, au moment où les obligations financières sont honorées (voir encadré II.1). Cependant, le besoin de financement du secteur public tient compte de ces projets dès le départ, c'est-à-dire lorsque la décision d'investissement est prise. Le coût des programmes de sauvetage financier qui est inclus dans le besoin de financement du secteur public correspond aux engagements totaux découlant : i) des opérations de restructuration des banques, qui en représentent la plus grande part, étant donné que seule la composante réelle du service de la dette est comptabilisée dans le budget ; ii) des programmes d'aide aux débiteurs ; iii) du programme de renflouement des sociétés concessionnaires de routes à péage.
29. La liquidation de *Banrural* réduit l'endettement net du secteur des banques de développement, tout en accroissant la dette de l'État fédéral. La fermeture de *Banrural* et la création d'une nouvelle entité, *Financiera Rural*, visent à résoudre les problèmes budgétaires structurels engendrés par les opérations de *Banrural*, tout en renforçant le système financier rural grâce à la mise en place d'une institution financière plus transparente et plus efficiente. Les ressources destinées à éponger les dettes de *Banrural* ont eu pour effet d'alourdir de 37.9 milliards de pesos la dette de l'État fédéral. Un apport de capitaux en faveur de *Financiera Rural* a par ailleurs été effectué.
30. Grâce aux nouvelles mesures fiscales ainsi qu'à un meilleur recouvrement de l'impôt, le produit de l'impôt sur le revenu a augmenté de 6.5 pour cent en termes réels, mais ce chiffre est sensiblement inférieur aux prévisions. Le produit des taxes spéciales sur les télécommunications et les boissons non alcoolisées qui ont été instaurées en 2002 a également été inférieur aux estimations.
31. Le versement du capital initial de *Financiera Rural* a été autorisé par le Congrès et effectué par le gouvernement fédéral au moyen de 10.9 milliards de pesos provenant de ressources non récurrentes liées à la réforme des retraites de l'IMSS. Ces ressources étaient constituées de l'épargne retraite non réclamée (SAR/IMSS 92).
32. Les principaux facteurs à l'origine de la forte augmentation des dépenses ont été d'une part les dépenses de personnel (+7.6 pour cent en termes réels), à la suite des négociations sur les salaires contractuels dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que dans les entreprises publiques (PEMEX et CFE) et d'autre part les dotations destinées à renforcer le secteur judiciaire. Les dépenses de sécurité sociale, qui apparaissent dans la classification par fonction, ont connu une nette progression du fait de fortes augmentations des pensions de retraite et de la constitution de réserves de retraite, alors que l'augmentation des investissements dans les autoroutes et le développement du projet « e-México » ont été les principaux facteurs à l'origine de l'explosion du poste « communications et transports ».

33. Des ressources sont transférées aux États au travers du partage des recettes (*participaciones*) ainsi que de subventions (*aportaciones*) affectées à des fins spécifiques. Les transferts de ressources au titre du Programme de développement des infrastructures et d'amélioration de la situation financière des États (PAFEF) ont été revus à la baisse au premier semestre, mais rétablis à leur niveau initial au second semestre lorsque les recettes pétrolières ont augmenté.
34. Le projet de budget initialement déposé par le gouvernement reposait sur une hypothèse plus prudente de 17 dollars le baril. Mais le Congrès a approuvé un budget révisé dans lequel le prix moyen du pétrole est plus élevé. L'écart entre le prix moyen du mélange mexicain destiné à l'exportation et la référence constituée par l'indice des cours mondiaux, qui met en évidence la part encore relativement élevée du brut lourd (« Maya ») par rapport aux huiles plus légères (« Istmo » et « Olmeca ») dans les exportations mexicaines, fluctue aux alentours de 5 à 6 dollars par baril, mais il lui est parfois arrivé d'atteindre jusqu'à 8 dollars ou de ne pas dépasser 4 dollars. Cet écart tend par exemple à se réduire lorsque les principaux exportateurs de brut lourd à destination des États-Unis réduisent leur production.
35. Il convient de noter que, dans le même temps, les projets d'investissement arrêtés par le secteur public et financés par le secteur privé sont devenus de plus en plus nombreux au fil des années.
36. Dans le budget 2003, le Congrès autorise une augmentation de l'endettement public en vue de la mise en œuvre du « programme de départs volontaires » qui demeurera en vigueur jusqu'à la fin août 2003. En juillet 2003, un peu plus de 15 500 salariés avaient participé à ce programme. L'augmentation des dépenses qui s'en est suivie en 2003 devrait être compensée par les économies réalisées dans les années à venir du fait de ces suppressions de postes. Les organismes publics fédéraux qui bénéficient du programme en 2003 ont 4 ans pour rembourser les fonds reçus par eux.
37. Ces dispositifs sont connus sous le nom de « stabilisateurs automatiques » dans la terminologie mexicaine ; ils visent à imposer l'adoption de mesures budgétaires pour assurer le respect des objectifs budgétaires si des événements imprévus en menacent la réalisation.
38. Le gouvernement peut réduire les dépenses « programmables » sans l'approbation du Congrès (selon une liste de priorités préétablie) si l'écart entre les recettes fiscales effectives et les prévisions budgétaires est inférieur ou égal à 5 pour cent. Les postes de dépenses « programmables » sont ceux pour lesquels le gouvernement fédéral dispose d'une certaine marge d'appréciation, ce qui exclut les paiements d'intérêts sur la dette publique et le partage des recettes fiscales avec les États. Mais si l'écart est plus important, le Congrès doit approuver les postes de dépenses spécifiques devant faire l'objet de l'ajustement.
39. À la fin du premier semestre 2003, en particulier, les États ont bénéficié d'une dotation de 7 milliards de pesos à titre d'avance sur les recettes exceptionnelles nettes probables. Si des recettes exceptionnelles représentant le double de cette somme ne sont pas effectivement enregistrées, les fonds devront être restitués à l'État fédéral l'année suivante.
40. Selon les estimations officielles effectuées à l'époque, la série de mesures fiscales approuvée pour 2002 devrait rapporter des ressources supplémentaires d'un montant de 61 milliards de pesos cette même année. La plus grande partie de cette augmentation (24 milliards) devait provenir de la suppression du taux d'imposition spécial applicable aux bénéfices non distribués dans le cadre de l'impôt sur les sociétés et 23 autres milliards de la taxe sur les salaires (impôt de substitution). Les

taxes spéciales créées en 2002 devaient rapporter 14 milliards de pesos (dont 8.8 milliards au titre de la taxe sur les produits de luxe) ; par ailleurs les modifications apportées aux régimes spéciaux d'imposition sur le revenu devaient accroître les recettes de 10.5 milliards de pesos. Un certain nombre d'autres modifications impliquaient des pertes de recettes. Les nouvelles mesures budgétaires approuvées par le Congrès en 2003 devraient rapporter des recettes fiscales additionnelles de 0.3 milliard de pesos.

41. Ces questions et d'autres qui leur sont liées sont examinées in Davila et Levy (2000).
42. La composition du Conseil d'administration de la SAT a été modifiée, et il est désormais formé de représentants du ministère des Finances, ainsi que de trois membres indépendants, dont un est nommé par le président et deux par les gouvernements des États pour un mandat de deux ans. Des efforts sont actuellement déployés en vue d'accroître l'ampleur des contrôles fiscaux et d'assurer une application plus efficace des sanctions en cas de non respect des obligations fiscales.
43. Un problème particulier qui s'est posé par le passé tient au fait que les données budgétaires sont établies sur la base des encaissements/décaissements, alors que le besoin de financement du secteur public est calculé sur la base des engagements, et que les principes comptables appliqués n'ont pas toujours été clairs. Depuis 2002, cependant, de nouveaux principes comptables sont en cours d'élaboration en vue d'assurer une plus grande transparence.
44. Toutefois, une fois le budget approuvé, les budgets détaillés des entreprises publiques sont publiés, et fournissent notamment des informations sur leurs programmes, leurs objectifs et les indicateurs relatifs à leurs activités. Les transferts aux organismes publics qui mènent à bien des activités non commerciales sont comptabilisés dans les dépenses de l'État fédéral. Par ailleurs, l'impact sur les finances publiques de l'intermédiation financière des banques de développement est pris en compte dans le besoin de financement du secteur public.
45. Cette obligation a été introduite à l'occasion du budget 2002. Le *Presupuesto de gastos fiscales* de 2002 publié cette même année fournit des estimations des pertes de recettes dues aux exonérations accordées cette même année. Les exonérations fiscales prévues en 2003 doivent être publiées avant septembre, conformément à la loi. Les prévisions pour 2002 mettent en évidence la très forte part des exonérations fiscales en pourcentage des prélèvements fiscaux.
46. La Commission a ainsi demandé au ministère des Finances une ventilation des dépenses courantes de l'IMSS permettant de distinguer les pensions des autres dépenses, des informations sur le coût budgétaire du « Programme de départs volontaires » lancé en 2002 et des estimations pour 2003 et 2004, ainsi que le résultat chiffré du « Programme d'économies et d'austérité de l'administration publique fédérale ». Une plus grande participation du Congrès à un stade précoce figurait parmi les recommandations formulées dans le dernier numéro des *Études économiques de l'OCDE* sur le Mexique. Les points forts et les faiblesses de la procédure budgétaire mexicaine sont examinés in Larre et Bonturi (2000).
47. L'introduction d'une telle disposition pourrait même avoir un effet pervers d'après certains experts. Dans la situation actuelle, en cas de non approbation, une dotation provisoire permettrait de financer les dépenses. Une disposition explicite pourrait cependant être nécessaire pour ce qui est de la loi sur les recettes, en raison du risque que le gouvernement ne puisse procéder au recouvrement de l'impôt).

48. Il n'existe aucune estimation officielle du coût budgétaire qu'imposerait une réforme de l'ISSTE, mais il ne devrait représenter qu'une fraction du coût actuel de la réforme de l'IMSS.
49. Il est généralement admis que le développement insuffisant des infrastructures est un facteur qui limite le potentiel de croissance du Mexique et aggrave les déséquilibres régionaux, en particulier depuis la mise en place de l'ALENA ; cf. Davila, Kessel, et Levy (2000).
50. Le taux brut d'inflation des prix à la consommation était de 5.7 pour cent en décembre 2002, dépassant de plus de 1 point de pourcentage l'objectif de 4.5 pour cent fixé par la banque centrale. D'après les estimations de la banque centrale, si les prix administrés et réglementés avaient augmenté de 4.5 pour cent, le taux brut d'inflation aurait été presque conforme à l'objectif. Une faible répercussion de la hausse des prix à l'importation et le durcissement de la politique monétaire ont contribué à contenir le noyau dur de l'inflation, dont le niveau était inférieur à 4 pour cent.
51. D'après les acteurs opérant sur le marché, l'appréciation du peso au deuxième trimestre de 2003 était dans une certaine mesure une conséquence de l'évolution de la politique de gestion des réserves extérieures du Mexique. À la suite de l'augmentation des coûts parafiscaux du maintien de réserves internationales cumulées de plus en plus importantes, un système destiné à ralentir leur rythme d'accumulation a été mis en place à partir du 2 mai 2003. Une partie des flux de devises susceptibles d'accroître le niveau des réserves de change du pays seront orientés vers le marché. Plus précisément, la moitié des réserves en devises accumulées au cours du trimestre précédent, diminuée des quantités déjà vendues, doit être quotidiennement mise aux enchères selon des quantités préétablies fixées au début du trimestre.
52. D'après les projections à moyen terme de l'OCDE, l'inflation annuelle devrait se situer aux alentours de 1.5 pour cent d'ici 2005 dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis et être proche de 2 pour cent au Canada.
53. Un secteur financier bien développé i) mobilise l'épargne, en dirigeant la petite épargne des particuliers vers des investissements rentables de grande ampleur tout en offrant aux épargnants un haut degré de liquidité ; ii) offre à chacun des épargnants une garantie contre le risque idiosyncrasique grâce à la diversification des placements ; iii) réduit les coûts d'obtention et d'évaluation d'informations sur les projets futurs, par exemple au travers de services d'investissement spécialisés ; et iv) participe au suivi des investissements en vue de réduire les risques de mauvaise gestion des ressources (voir OCDE, 2003, *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*).
54. Jusqu'alors l'orientation du crédit était principalement déterminée par le gouvernement (voir Bonturi, 2002). Bergoing, 2001 met en évidence que les insuffisances du secteur financier mexicain, dont la réforme n'est intervenue que bien plus tard qu'au Chili, constituent un facteur clé à l'origine des faibles performances en matière de croissance enregistrées par l'économie mexicaine par rapport au Chili.
55. En mars 2003, l'agence de notation Moody's qualifiait de positifs les dépôts et les dettes des principales banques mexicaines du fait d'une meilleure gestion des banques ainsi que d'une amélioration de la structure de la dette (en devises et en monnaie locale).
56. Les crédits ont donné des signes de reprise en 2000 avant le ralentissement de l'activité, mais cela n'a pas duré.

57. En outre, les banques accordent principalement des prêts à court terme et les crédits bancaires servent donc en général à d'autres usages que le financement des dépenses d'investissement (voir l'enquête de la Banque du Mexique « *Encuestas de Evaluación Coyuntural del Mercado Crediticio* »).
58. Pour les entreprises notées AAA, la part du financement par des banques commerciales dans le financement total était de 78.3 pour cent au deuxième trimestre 2003 ; pour les petites entreprises, elle était de 24 pour cent. Voir également Martinez Trigueros (2000).
59. *Ley General de Títulos y Operaciones de Crédito, Código de Comercio, Ley de Instituciones de Crédito, Ley del Mercado de Valores, Ley General de Instituciones y Sociedades Mutualistas de Seguros, Ley Federal de Instituciones de Finanzas and Ley de Organizaciones y Actividades Auxiliares del Crédito.*
60. La reprise de 1995-2000 s'est inscrite dans un contexte de contraction du crédit, et en particulier des crédits immobiliers et des prêts aux entreprises. Le crédit n'a commencé à connaître une reprise qu'en 2000, mais elle a été faible et temporaire. Il est également nécessaire d'élargir la base d'épargne. Seulement 20 pour cent de la population mexicaine détient un compte bancaire.
61. La Bansefi, anciennement PAHNAL, a été créée en 2001 pour promouvoir l'épargne et les services financiers dans les zones reculées et auprès des ménages à bas revenu.
62. Compte tenu du cadre juridique en vigueur pour les institutions d'épargne et de crédit et les organismes de financement populaires, la CNBV a mis au point de nouvelles règles, qui peuvent être réparties en six groupes : organisation et fonctionnement, opérations, comptabilité, réglementation prudentielle, épargne de précaution et surveillance.
63. Depuis mai 2003, les fonds de pension privés (SIEFORES) peuvent investir jusqu'à 100 pour cent du montant total de leurs actifs dans des émetteurs AAA, dans la limite de 5 pour cent par émetteur ; pour les émetteurs AA ces plafonds sont respectivement de 35 et 3 pour cent, et pour les émetteurs A de 1 et 5 pour cent. Auparavant, l'investissement dans des titres du secteur privé était plafonné à 35 pour cent des actifs des SIEFORES, dans la limite de 10 pour cent par émetteur. Les SIEFORES devraient également pouvoir investir dans des valeurs mobilières étrangères une part croissante de leurs actifs dont le plafond sera progressivement porté à 20 pour cent en trois ans (une loi a déjà été approuvée par la chambre basse et soumise au Sénat).
64. La progression a été toutefois inégale, les taux d'inscription diminuant après les coupes budgétaires qui ont suivi la crise de la dette et la crise financière du milieu des années 90.
65. D'après Duryea et Pages (2002), l'amélioration du niveau de formation de la population au Mexique a été la plus forte de toute l'Amérique latine entre 1980 et 2000.
66. Au Mexique, le deuxième cycle de l'enseignement secondaire comprend i) les programmes du *bachillerato* qui ont un caractère soit général, soit mixte (général et technique) et dont le but est de préparer aux études supérieures) et ii) l'enseignement technique proprement dit qui a une visée professionnelle.
67. Le taux de redoublement est défini comme le pourcentage d'élèves d'une cohorte scolarisés à un niveau donné au cours d'une année scolaire déterminée que l'on retrouve au même niveau l'année scolaire suivante. L'efficacité finale est définie comme le pourcentage d'élèves atteignant un niveau d'éducation donné par rapport au nombre des élèves qui avaient entrepris ces études dans la même cohorte.

68. Selon le recensement réalisé en 2000, parmi les personnes de 7 à 29 ans ayant quitté l'école, 27.5 pour cent l'avaient fait parce qu'elles n'aimaient pas les études ou ne voulaient pas en faire et 38.5 pour cent pour des raisons économiques ou familiales. Le second motif est plus important pour les personnes âgées de 20 à 29 ans.
69. Au niveau I, les élèves ne sont capables d'effectuer que les tâches de lecture les moins complexes élaborées pour le PISA, par exemple localiser un seul élément d'information, identifier le thème principal d'un texte ou établir un rapport simple avec les connaissances de tous les jours. Au-dessous du niveau I, si les élèves sont en général techniquement aptes à lire, ils éprouvent de sérieuses difficultés à utiliser leur faculté de compréhension de l'écrit comme un outil efficace pour progresser et développer leurs connaissances et compétences dans d'autres domaines. Ils risquent donc non seulement de rencontrer des difficultés dans leur transition initiale de l'école au monde du travail mais aussi de s'avérer incapables de tirer parti d'autres possibilités d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.
70. Ces résultats sont sans doute en partie liés à une répartition inégale des ressources entre États et à l'intérieur des États (voir Banque mondiale, 2000 et 2001).
71. Voir le Programme national d'éducation 2001-2006 et l'enquête CENEVAL sur la situation professionnelle des diplômés récents (Zubiran, 2003).
72. Le Programme national d'éducation reconnaît une utilisation inefficace du temps d'enseignement, une formation insuffisante/inappropriée des enseignants et une responsabilité limitée de ces derniers. On estime que l'absentéisme réduit le temps d'enseignement de 50 à 75 pour cent dans les zones rurales (Banque mondiale, 2001). Lopez-Acevedo (2001a) présente une vue d'ensemble de ces questions pour l'enseignement primaire. Elle note en particulier que l'absence d'interaction entre les professionnels de l'enseignement, même au niveau de l'établissement, explique pour une large part la faible motivation des enseignants.
73. Le Programme de carrière des enseignants *Carrera Magisterial* a été créé en 1992 pour améliorer la qualité de l'éducation de base en encourageant les maîtres à poursuivre leur développement professionnel. L'impact de *Carrera Magisterial* sur les niveaux d'instruction des élèves a été limité. De fait, ce programme ne garantit pas une bonne performance continue, puisque la rétrogradation d'échelon est impossible et que le nombre de promotions par établissement n'est pas limité, ce qui encourage une certaine « inflation des échelons » chez de nombreux gestionnaires. Introduit en 1997, le Programme d'incitations à la performance pour les enseignants du 2^e cycle du secondaire et de l'enseignement tertiaire (*Programa de Estímulos al Desempeño del Personal docente de educación media superior y superior*) fonctionne suivant un système de points qui sert à calculer les primes accordées au titre des bonnes performances. Le montant des primes est compris entre 1 et 14 salaires minimums et la qualité de la performance pédagogique représente généralement 60 à 70 pour cent du nombre total de points. Comme le signale l'*Étude économique du Mexique* publiée par l'OCDE en 2000, ce programme est mieux conçu que la *Carrera Magisterial*.
74. Selon des estimations de l'OCDE fondées sur des données fournies par les autorités nationales, ce ratio s'est établi à 4.4 et 4.7 pour cent du PIB en 1999 et 2000 respectivement (voir OCDE, 2003, *Regards sur l'éducation*).
75. Comme dans beaucoup d'autres pays à faible revenu, les salaires des enseignants sont relativement élevés par rapport au PIB par habitant (voir OCDE, *Regards sur l'éducation*, divers numéros).

76. Les montants dépensés sous forme de subventions et de prêts pour études ne représentent jusqu'ici que 5 pour cent environ des dépenses publiques totales dans l'enseignement tertiaire, contre près de 20 pour cent en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. Un exemple récent de système de bourses pour les élèves de milieux défavorisés au Mexique est le Programme national de bourses et de financement pour les études supérieures (*Programa Nacional de Becas y Financiamiento para Estudios de Tipo Superior*, PRONABES) créé en 2001 (voir <http://sesic.sep.gob.mx/pe/pronabes/inicio.htm>). En ce qui concerne le rendement de l'éducation au Mexique, voir López-Acevedo (2001b) et Psacharopoulos et Patrinos (2002).
77. Voir Márquez (2001). D'après l'auteur, cette situation reflète le fait que, lorsqu'elles opèrent dans un contexte de faible qualification, les entreprises ne créent pas d'emplois qualifiés étant donné qu'ils sont difficiles à pourvoir (même si cela leur permettrait d'accroître leurs bénéfices). Pour leur part, les travailleurs ne sont pas incités à acquérir une formation du fait de l'absence de postes qualifiés (même si en se formant ils augmenteraient leur productivité et leur salaire). Un résultat comparable a été observé pour le secteur manufacturier par Tan et Lopez-Acevedo (2003).
78. Ces programmes ont été rebaptisés en 2002 par la nouvelle administration. Les évaluations, réalisées principalement par la Banque mondiale, font apparaître un bilan mitigé, dû en partie à l'utilisation de ces dispositifs comme mécanismes d'aide au revenu dans les périodes de fort chômage (1995-96).
79. CONOCER a pour mission de définir les normes et de favoriser le développement d'un système standardisé d'homologation des compétences professionnelles au Mexique. Les enquêtes réalisées auprès d'entreprises et d'étudiants qui ont utilisé des programmes certifiés par CONOCER montrent que cet organisme a eu un effet positif sur la productivité.
80. Les anciennetés moyenne et médiane dans l'emploi au Mexique sont parmi les plus basses de la zone OCDE. De plus, la mobilité des travailleurs dans le secteur informel est deux fois plus grande que dans le secteur formel : d'après Calderon Madrid (2000), en 1995 la moitié des salariés informels travaillaient dans la même entreprise depuis plus de deux ans, contre les trois quarts des salariés formels.
81. Soixante pour cent de la population d'âge actif n'a pas accumulé de droits à pension, mais il existe une pension minimum équivalente à une fois le salaire minimum, financée sur le budget général (voir Larre et Bonturi (2001) pour une analyse détaillée des effets de la réforme des retraites sur le marché financier et le marché du travail).
82. Voir OCDE, *La mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Évaluation des performances et des politiques*, annexe I.A.
83. Certains analystes citent le salaire minimum comme source de coûts salariaux élevés. Toutefois, le salaire minimum (qui au Mexique est inférieur au seuil officiel de pauvreté) a eu un caractère de moins en moins contraignant au cours de la décennie écoulée. En termes réels, il a baissé davantage que les salaires moyens et la proportion des salariés urbains dont la rémunération est comprise entre un et deux salaires minimums est tombée de quelque 40 pour cent à 25 pour cent, tandis que la part de ceux dont le salaire est supérieur à deux salaires minimums a augmenté (voir graphique 23).
84. Le travailleur pris en compte pour représenter le Mexique dans les comparaisons internationales gagne quatre fois le salaire minimum. D'après les données d'IMSS, 60 pour cent des travailleurs assurés ont un salaire inférieur à ce montant. Pour les travailleurs payés au salaire minimum, le taux de cotisation maladie et maternité peut atteindre 10 points de pourcentage de plus. L'effet de ce profil régressif sur le coin fis-

- cal total est toutefois limité par l'existence d'un système de crédit d'impôt salarial (voir ci-après).
85. Cette taxe fédérale sur les salaires de 3 pour cent (portée à 4 pour cent dans le budget 2003) a été instituée pour financer le « crédit d'impôt sur les salaires ». Il s'agissait d'un prélèvement facultatif en ce sens que l'employeur pouvait choisir entre les deux options suivantes : soit l'acquitter et obtenir l'intégralité du crédit d'impôt sur les salaires comme par le passé ; soit ne pas l'acquitter, mais dans ce cas l'État réduisait l'impôt dû à ce titre du crédit sur les salaires (voir OCDE 2002, *Les impôts sur les salaires*).
 86. Toutefois, la plupart des entreprises ne respectent pas la législation – voir l'Étude de 1997, qui donne des précisions sur cet aspect du droit du travail, informations confirmées par des données fragmentaires plus récentes.
 87. Les indemnités de départ pour licenciement justifié ne sont pas beaucoup plus élevées que dans les autres pays de l'OCDE, mais la définition du licenciement justifié est la plus rigoureuse de la zone de l'OCDE, le sureffectif et les performances médiocres n'étant pas normalement des motifs légaux de licenciement. Dans ce cas, les indemnités de départ sont de trois mois, plus 20 jours par année de service.
 88. La plupart des emplois temporaires autorisés au Mexique sont des emplois saisonniers dans l'agriculture.
 89. Voir Maloney (1999).
 90. Selon Azuara (2003), pour toucher une pension supérieure à la garantie minimum de ressources (équivalent à un salaire minimum), il faut que les taux de rendement dépassent 8 pour cent pour un travailleur gagnant l'équivalent de deux salaires minimums pendant quarante ans (5,5 pour cent pour les travailleurs gagnant trois salaires minimums). Ces niveaux sont très supérieurs aux taux de rendement actuels.
 91. Voir Samaniego et autres (2000).
 92. Garro et Melendez (2003) défendent la thèse selon laquelle la structure régressive des taux de cotisation maladie et maternité amoindrit les possibilités d'emploi des travailleurs à faible revenu. Cependant, un système fiscal progressif n'est pas souhaitable essentiellement parce qu'il tendrait à faciliter et à rendre plus rentable la fraude fiscale par sous-déclaration des revenus et de la masse salariale des entreprises.
 93. Une augmentation des cotisations pour les revenus les plus élevés serait un pas en arrière par rapport à la réforme de l'IMSS de 1997 (*Études économiques de l'OCDE 1998 et 2000*) et entraînerait probablement des pratiques d'évasion ou de fraude fiscales de la part des catégories à haut revenu.
 94. Les grandes entreprises ont eu largement recours à des syndicats fantoches (également dénommés « syndicats blancs ») pour contourner la réglementation en vigueur. La démocratisation progressive du système de relations du travail limitera toutefois cette possibilité dans l'avenir. Ces pratiques ont aussi contribué à rendre le cadre juridique et réglementaire incertain et inéquitable.
 95. Au niveau international on constate que le travail à temps partiel semble favoriser la présence des femmes sur le marché du travail. Dans le cas du Mexique, on peut estimer qu'il est susceptible de stimuler l'activité formelle.
 96. Au Chili, l'institution de ces comptes n'a pas été suivie d'une réduction notable des indemnités de départ, et le Mexique devrait veiller à éviter ce problème (voir l'Étude économique de l'OCDE sur le Chili, à paraître).

97. C'est là une bien meilleure option que celle de n'autoriser les retraits qu'en cas de licenciement abusif. Au Brésil, la nécessité d'un licenciement sans motif valable engendre plusieurs inconvénients (voir l'*Étude économique* de l'OCDE sur le Brésil, 2001).
98. Une autre question importante est celle du choix d'un dispositif pour les travailleurs licenciés dont l'épargne en compte est insuffisante pour couvrir des retraits minimums. Une solution consisterait à créer un fonds de solidarité comme au Chili (voir encadré 8).
99. Une dépense de 3.5 pesos au titre du PET génère seulement 1 peso de revenu pour les travailleurs. Voir Banque mondiale (2001).
100. Ce qui est le cas de la proposition du renforcement de la relation indirecte avec l'employeur (selon laquelle une entreprise doit répondre de ses obligations d'employeur vis-à-vis des travailleurs employés par ses sous-traitants). Ceci pourrait alourdir les coûts de la sous-traitance et se traduire par une discrimination à l'encontre des petits fournisseurs.
101. OCDE, 2003, *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*.
102. Voir Nicoletti et autres (2003).
103. Pratiquement toutes les décisions finales des institutions judiciaires, notamment celles de la Cour suprême concernant la constitutionnalité du droit de la concurrence, ont été favorables à la position de la Commission.
104. Esquivel et autres (2002) montrent par exemple que la densité de téléphones joue un rôle de plus en plus important comme facteur explicatif des différences de gains de productivité entre régions.
105. L'article 28 de la Constitution énumère des secteurs stratégiques dans lesquels les fonctions doivent être exercées exclusivement par l'État : services postaux, télégraphe et radiotélégraphie, pétrole et autres hydrocarbures, produits pétrochimiques de base, minerais radioactifs, électricité nucléaire, énergie électrique et fonctions de la Banque centrale liées à la production de pièces et de billets. La modification de cette liste nécessite le vote d'un amendement constitutionnel, ce qui exige une majorité des deux tiers des deux chambres du Congrès ainsi que l'approbation d'une majorité des Parlements des États fédérés. En particulier, la participation du secteur privé à la distribution d'électricité exigerait une modification de la Constitution.
106. Si la Commission fédérale de l'électricité (CFE) propriété de l'État, qui produit 80 pour cent de l'électricité mexicaine, devait prendre en charge tous les investissements nécessaires, son endettement net serait multiplié par cinq et son ratio dette/fonds propres s'élèverait jusqu'à 104 pour cent en 2011 (contre 16 pour cent en 2001).
107. 77.1 pour cent du marché longue distance intérieur, 71.3 pour cent du marché des appels longue distance internationaux sortants et 41.7 pour cent du marché des appels longue distance internationaux entrants.
108. C'est l'un des points de la procédure lancée contre le Mexique par l'O.I.C.
109. Voir les décisions de 2001, 2002 et 2003.
110. Le projet de loi prévoit aussi de supprimer les barrières à l'entrée dans le secteur en simplifiant les conditions d'obtention de concessions pour l'exploitation ou l'utilisation de réseaux publics de télécommunications, ainsi que les obligations faites aux concessionnaires d'autoriser l'interconnexion à leur réseau par des procédures expressément stipulées dans la loi.

111. Dans l'*Étude 2002*, il était proposé que tous les opérateurs soient tenus de contribuer au fonds universel.
112. La CFC a indiqué que si les deux principales compagnies aériennes, Aeroméxico et Mexicana, n'étaient pas cédées à des propriétaires indépendants, l'entité résultante constituerait une concentration illégale tombant sous le coup de la loi fédérale sur la concurrence économique.
113. Nicoletti et autres (2003).
114. Le dispositif SARE concerne les *activités à faible risque public* telles que définies par INEGI 1999, ce qui représente plus des deux tiers des créations de PME. En général, les formalités de création d'une entreprise doivent être accomplies dans un délai de trois mois. Selon l'enquête du *Consejo Coordinador Empresarial*, en 2001 le nombre moyen de jours nécessaires pour créer une entreprise allait de 27 dans l'État du Durango à 88 dans le District fédéral (contre près de 120 jours en 2000).
115. Voir OCDE, *Politiques de réglementation dans les pays de l'OCDE*, 2002, encadré 6.
116. Outre le Registre fédéral des formalités et des services, il existe d'autres outils importants, notamment : le système de déclaration fiscale électronique, diverses initiatives de guichet unique, le recours à l'analyse d'impact des réglementations et les critères de renforcement pour la simplification des formalités. Voir OCDE, 2003, *From Red Tape to Smart Tape*.
117. D'après le *Rapport mondial sur la compétitivité 2002-2003*, le Mexique se classe 47^e sur 75 pays pour l'indice de corruption et 62^e pour la qualité des lois et contrats. Il vient au 58^e rang pour la qualité des institutions publiques (indice composite) et il occupe une place médiocre dans les statistiques des Nations Unies sur la criminalité (en particulier pour les vols qualifiés et les homicides).
118. Des efforts sont déjà déployés au niveau fédéral. Ainsi, en 2003 on a mis en place un institut (*Instituto Federal de Especialistas de Concursos Mercantiles*) qui met à la disposition des juges fédéraux des professionnels hautement qualifiés chargés de les aider pour les questions techniques.
119. Voir le premier chapitre et OCDE (2003) *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*.
120. Le Mexique est également en retard sur les autres pays de l'OCDE en ce qui concerne les sciences et la technologie et le système d'innovation. Les carences dans ces domaines sont soulignées dans des rapports de la CONACyT, qui a défini des orientations en termes qualitatifs et quantitatifs.
121. Ces programmes ont été analysés plus en détail dans OCDE (2003) *Examen des performances environnementales du Mexique*.
122. Par exemple, l'aquifère de Huelco Bolson, utilisé pour l'alimentation en eau potable d'El Paso et de Ciudad Juarez risque d'être épuisé en 2025 aux taux de pompage actuels. Il existe 18 autres aquifères binationaux essentiels (EPA, 2003).
123. De fait, le nombre de salariés du service public fédéral de l'eau n'a pas diminué après la privatisation d'une grande partie de ses fonctions. Dans le District fédéral, le nombre de salariés du service de l'eau était en moyenne de 13.4 pour 1 000 raccordements en 1993, contre 4.6 à Lima au Pérou et 2.7 aux États-Unis.
124. En 2000, 63 pour cent des étrangers étaient des citoyens des États-Unis et 45 pour cent avaient entre 5 et 19 ans (CONAPO, 2001).

125. Au début des années 80, le Mexique a accueilli environ 40 000 réfugiés venant du Guatemala, mais 75 pour cent d'entre eux sont maintenant rentrés au pays, ceux qui sont restés ayant obtenu depuis lors le statut de résident permanent ou la nationalité mexicaine.
126. Sur la base des statistiques de l'Institut National de la Migration du Mexique.
127. Dans l'Étude binationale (1997) – initiative conjointe lancée en 1994 pour analyser la nature, les causes et les conséquences des migrations dans les deux pays –, les migrants temporaires sont désignés par le terme de « sojourners » (personnes qui séjournent) tandis que les migrants définitifs sont qualifiés de « settlers » (personnes qui s'installent). Les flux migratoires définitifs sont calculés à partir des recensements effectués au Mexique et aux États-Unis. Des incertitudes subsistent néanmoins quant au caractère définitif du changement de lieu de résidence (certains Mexicains résidant aux États-Unis pouvant décider de retourner un jour dans leur pays, durant leur vie active ou au moment de la retraite).
128. Les flux migratoires temporaires sont fondés sur les données de l'EMIF. Les sorties temporaires pour des raisons de travail sont déterminées à partir des déclarations des personnes indiquant comme motif du passage de la frontière le travail ou la recherche d'un travail.
129. Source : CONAPO. Entre 1992 et 1997, 80 pour cent des Mexicains qui se sont rendus aux États-Unis (et sont revenus ensuite dans leur pays) ont franchi la frontière sans autorisation (ENADID, 1997).
130. Voir STPS, *Encuestas sobre Migración en la Frontera Norte de México* (EMIF), tableau 3.2.
131. Au cours de la période 1998-2003, 62 pour cent des migrants qui ont traversé la frontière pour aller aux États-Unis venaient de centres urbains, contre 55 pour cent en 1993-1997, et 61 pour cent des Mexicains vivaient en milieu urbain en 2000, contre 57 pour cent en 1990. L'urbanisation des flux migratoires tient en partie à leur diversification géographique, car les migrants urbains sont généralement plus nombreux dans les nouvelles régions d'émigration que dans les régions traditionnelles. D'après l'enquête démographique de 1997 (ENADID), 60 pour cent des migrants originaires des zones non traditionnelles venaient de la ville, contre 40 pour cent dans les zones traditionnelles (Lozano, 2001).
132. Cela dit, d'après le recensement de 1990, 13 pour cent des personnes nées au Mexique et résidant aux États-Unis étaient employées dans le secteur agricole, et cette part a augmenté de plus de 3 points depuis lors.
133. Voir les données de l'ENADID, 1992, reprises dans Durand et autres (2001).
134. Estimations du conseil de l'État de Guanajuato pour la population (COESPO), sur la base des recensements.
135. En 1998-1999, 59 pour cent des migrants originaires du sud du Mexique étaient des primo-émigrants, contre 30 pour cent en 1993-1994 (source : EMIF).
136. Les migrants internationaux viennent le plus souvent de municipalités présentant un degré de marginalisation intermédiaire. L'indice de marginalisation utilisé par les autorités mexicaines pour définir les cibles de leur politique de lutte contre la pauvreté tient compte de l'accès à l'enseignement primaire, des conditions de logement, du niveau de revenu et de l'accès aux équipements et aux services de santé.
137. D'après les données de l'EMIF présentées au tableau 13, ce niveau d'instruction est légèrement inférieur à celui qui ressort des données du recensement de 2000 pour la population âgée de 25 à 49 ans (24 pour cent dans la catégorie qui n'a pas été jusqu'à

- la fin du primaire, 39 pour cent dans celle ayant terminé le premier cycle du secondaire et 31 pour cent au dessus). Néanmoins, comme l'EMIF porte sur la population de plus de 12 ans, alors que le recensement s'intéresse aux plus de 25 ans, cela fait sans doute baisser quelque peu la moyenne (les plus jeunes ne pouvant avoir atteint le deuxième cycle du secondaire ni a fortiori le niveau de l'enseignement tertiaire).
138. D'après l'enquête démographique de 1997, 40 pour cent des migrants de retour au Mexique avaient déjà changé de région à l'intérieur du pays avant de le quitter, et d'après le recensement de 2000, le taux de migration interne se chiffrait à environ 7 pour cent.
 139. Cette section s'inspire largement des travaux suivants : Étude binationale sur les migrations entre le Mexique et les États-Unis (1997), Orrenius (2001), US-Mexico Migration Panel (2001), et Weintraub et autres (1997).
 140. La réforme de la protection sociale interdisait aux immigrants clandestins et à de nombreux immigrants résidant légalement aux États-Unis de bénéficier de la plupart des aides publiques, y compris des prestations du régime Medicaid.
 141. CONAPO, population de 12 à 64 ans.
 142. La nouvelle *matricula consular* contient des hologrammes et des signes intégrés. Sa reconnaissance s'est heurtée à une forte opposition dans certains États et certains organismes fédéraux, mais a aussi été bien accueillie, notamment par les députés au Congrès des États-Unis.
 143. Ce programme existe depuis 1974. En 2001, il a bénéficié à environ 11 000 travailleurs mexicains auxquels ont ainsi été assurés un salaire minimum, une couverture médicale et des droits à la retraite, à l'assurance-accidents et au logement.
 144. Les organisateurs d'un réseau de lutte contre le trafic d'êtres humains racontent que le consulat des États-Unis à Monterrey s'est un jour aperçu qu'un recruteur demandait 1 500 dollars pour l'obtention d'un permis dont le coût ne dépasse généralement pas 200 dollars [<http://fpmail.friends-partners.org/pipermail/stop-traffic/2000-November/001120.html>]. Plus récemment, Reuters News (6 février 2003) rapportait l'arrestation par la police de quatre personnes (dont un employé du consulat des États-Unis à Monterrey) qui vendaient elles aussi pour 1 500 dollars des visas H2A et H2B.
 145. Les services spécialisés mis en place par les États coordonnent les divers programmes destinés aux migrants et à leurs familles, et sont eux-mêmes coiffés par une instance nationale, la Coordinación Nacional de Oficinas Estatales de Atención a Migrantes (CONOFAM), qui a été créée en 2000 et regroupe 24 États. Pour approfondir sa connaissance des phénomènes migratoires, le Consejo Estatal de Población de l'État de Guanajuato, par exemple, est en train de mettre au point une enquête applicable à son territoire, en collaboration avec son homologue fédéral (le CONAPO) et avec le Colegio de la Frontera Norte. Il a également élaboré un module dédié à l'État de Guanajuato pour l'enquête sur les migrations à la frontière nord (EMIF).
 146. OCDE (2003), *Tendances des migrations internationales* : SOPEMI Édition 2002.
 147. Source : Instituto Nacional de Migración (INM).
 148. Le *Plan Sur* a augmenté les effectifs affectés au contrôle de la frontière, créé de nouvelles zones de bouclage et accru la militarisation de la surveillance frontalière. En outre, 150 000 personnes ont été rapatriées en 2000 et environ 140 000 en 2001, les clandestins n'étant plus laissés de l'autre côté de la frontière comme cela se faisait auparavant, mais reconduits jusque dans leur pays d'origine.

149. Source : enquête EREM conduite dans six villes des États de Jalisco, Guanajuato et Zacatecas (Papail, 2002). Les données ont été corrigées pour tenir compte de la structure par âge de la population étudiée. Alors qu'en 2002, le salaire annuel moyen était de 5 894 dollars au Mexique, il se montait à 28 818 dollars aux États-Unis pour les travailleurs nés au Mexique, et à 37 514 dollars pour les Américains non hispaniques (Banamex, mai 2003).
150. D'après l'enquête à la frontière nord (EMIF), 70 pour cent des candidats au départ pour les États-Unis motivaient leur décision par la recherche d'un emploi.
151. Cette part est beaucoup plus élevée dans la région de Los Angeles, où les Mexicains représentaient déjà plus de 50 pour cent des travailleurs en 1990. Tandis que les *maquiladoras* installées au Mexique se sont spécialisées dans la production de masse de vêtements normalisés, les hauts lieux de l'industrie du vêtement, à Los Angeles et à New York, ont conservé le stylisme et la création, mais aussi la fabrication directe de petites séries haut de gamme qui repose sur une main-d'œuvre bon marché fournie par l'immigration.
152. Il s'agit en particulier des secteurs de l'habillement, de l'électronique et des équipements informatiques.
153. Les salaires dans le secteur officiel sont mesurés sur la base des chiffres moyens pris en compte par l'IMSS pour le calcul des cotisations.
154. Le rendement de l'éducation, défini comme le surcroît de revenu correspondant à chaque année d'étude supplémentaire par rapport aux gains moyens, est plus élevé au Mexique qu'aux États-Unis.
155. Comme le notent Chiquiar et Hanson, (2002), les Mexicains instruits sont sans doute mieux à même de maîtriser le processus d'émigration vers les États-Unis, et ont moins de problèmes financiers, ce qui va à l'encontre de l'hypothèse du biais de sélection négatif avancée par Borjas (1987).
156. Pour une analyse de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés, voir Guellec et Cervantes (2002).
157. Il est intéressant de noter que les étudiants originaires des États-Unis sont eux aussi de plus en plus nombreux au Mexique : on en comptait 8 360 en 2000-2001. Les étudiants mexicains se caractérisent par un faible degré de mobilité, de moitié inférieur environ au chiffre moyen enregistré dans les pays de l'OCDE (Tremblay, 2002).
158. L'étude d'Adams s'appuie sur les données du recensement effectué en 2000 aux États-Unis concernant les résidents de 25 ans et plus nés à l'étranger. Le chiffre relatif au Mexique surestime peut-être un peu les sorties de personnes ayant un niveau d'instruction élevé, une partie des flux correspondant sans doute à des enfants qui ont en fait émigré avec leurs parents et ont ensuite fait des études aux États-Unis. Si l'on élargit l'observation aux statistiques sur l'immigration dans les pays de l'OCDE, on s'aperçoit que celle-ci concerne aussi bien plus de 10 pour cent des diplômés de l'enseignement supérieur dans d'autres pays : en l'occurrence plus de 30 pour cent en Turquie, au Maroc et en Tunisie à titre d'exemple.
159. Source : EMIF 1998-1999.
160. Papail (2002). Ceux qui avaient reçu une formation faisaient majoritairement partie des catégories les plus instruites (plus de 10 ans de scolarité).
161. Le bénéfice de l'expérience acquise aux États-Unis apparaît aussi deux fois plus grand que celui que l'on peut retirer des études secondaires, ce qui constitue une forte inci-

tation à émigrer rapidement pour tous ceux qui n'ont pas l'intention de poursuivre leur scolarité au-delà de ce niveau.

162. Les données utilisées sont celles d'un sous-échantillon du recensement effectué en 2000 au Mexique. Dans ce pays, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 10 ans, et il est fréquent que les enfants ne vivent plus avec leurs parents après l'âge de 15 ans, ce qui fait qu'il est impossible de les relier à leur famille d'origine. Pour tenir compte des biais de simultanéité éventuels avec la situation scolaire, on a traité le comportement du ménage en matière de migration comme une variable endogène en prenant pour instruments l'interaction des profils migratoires traditionnels des États et les caractéristiques des ménages. Après avoir neutralisé les effets des divers autres facteurs qui agissent sur la scolarité, en dehors de la migration, tels que la situation financière du ménage, le niveau d'instruction des parents, le caractère rural ou urbain du lieu d'origine, et l'état du marché du travail local, l'allongement de la scolarité est estimé entre 0.7 et 1.6 an, avec un impact beaucoup plus important pour les filles que pour les garçons, et pour les enfants plus âgés que pour les plus jeunes, ce qui donne à penser que les perspectives scolaires de ces groupes sont plus sensibles aux fluctuations du revenu familial.
163. Deux autres changements, particulièrement difficiles à mesurer, sont également à noter : i) l'amputation du bénéfice imposable de l'entreprise dans laquelle le migrant travaillait antérieurement, et ii) la majoration du bénéfice imposable des banques et autres organismes qui acheminent les fonds transférés de l'étranger.
164. De 1994 à 2001, le budget annuel alloué à l'INS pour le contrôle de la frontière a pratiquement triplé, passant à plus de 2.5 milliards de dollars, et avec l'importance accrue accordée aux questions de sécurité depuis les événements du 11 septembre, il pourrait dépasser 5 milliards de dollars en 2003.
165. En 2000, par exemple, 369 personnes ont trouvé la mort en tentant de passer la frontière, dans la plupart des cas du fait des conditions hostiles qu'elles ont dû affronter dans leur longue marche à travers le désert.
166. Les *coyotes* sont souvent eux-mêmes d'anciens migrants. Spener (2001) insiste sur le fait que peu d'entre eux font en fait partie de grands réseaux de contrebande, et qu'ils ont rarement des connexions avec le crime organisé. Au Mexique, ils sont d'ailleurs davantage perçus comme des « prestataires de services » que comme des criminels.
167. Une petite fraction seulement étant utilisée sur le territoire des États-Unis pour payer les frais d'acheminement des migrants.
168. Les envois de fonds des migrants comprennent peut-être certaines sommes liées au blanchiment d'argent, ce qui pourrait expliquer en partie les divergences statistiques.
169. L'amélioration de la technologie et de la sécurité des transactions, l'entrée des banques dans le secteur des envois de fonds et le nombre accru de filières de distribution au Mexique et de guichets de collecte des fonds aux États-Unis sont autant de facteurs qui ont contribué à l'augmentation de la part des transferts effectués par les émigrants par les canaux formels.
170. L'allocation versée pour l'alimentation et l'éducation dans le cadre du programme PROGRESA était de l'ordre de 340 pesos par mois en moyenne en 2000 (données SEDESOL), soit environ 560 dollars par an.
171. Source : Papail (2002) et calculs de l'auteur d'après Zárata-Hoyos (1999). Ce chiffre tient compte à la fois des sommes envoyées par les migrants et de l'épargne qu'ils ont accumulée aux États-Unis et qu'ils rapatrient lorsqu'ils reviennent au Mexique. D'après les données du Mexican Migration Project sur lesquelles s'appuie Zárata-

- Hoyos (1999), la propension à investir l'épargne dans des activités productives est de 17 pour cent, contre 3.7 pour cent pour les sommes envoyées aux familles. L'épargne représente environ 25 pour cent du montant des envois de fonds.
172. L'intégration croissante de l'économie réduit probablement les effets indirects des envois de fonds au niveau local, tout comme l'intégration du Mexique dans le marché nord-américain tend à réduire leurs effets indirects au niveau national.
173. Voir Corona (2000).
174. Source : Goldring (2003).
175. En fait, il est encore aujourd'hui plus coûteux d'envoyer des fonds des États-Unis vers l'Amérique latine que vers le reste du monde (O'Neil, 2003).
176. Voir « Analiza EU acceso bancario a inmigrantes », Reforma, 12 février 2003.
177. D'après les données d'Orozco (2000) concernant Western Union.
178. Par exemple, certaines banques facturent des frais mensuels pour la tenue du compte, d'autres font payer les retraits d'argent aux GAB, les consultations avec le personnel au sujet des opérations de transfert ou encore les retraits multiples au cours d'une période donnée, etc. (Orozco, 2003).
179. Voir Garcia Zamora (2000).
180. La BANSEFI les aiderait à gérer leur liquidité et fournirait des services comptables. Pour plus de précisions sur la BANSEFI, voir annexe III de l'*Étude économique de l'OCDE* de 2002.
181. La BANSEFI fournit déjà une aide sociale dans le cadre de *Oportunidades* (appelée précédemment PROGRESA) ; dans ce cas, elle devrait aussi assurer la liaison avec les aides au logement consenties par divers fonds publics (FONAPO, FOVI, INFONAVIT).
182. Les institutions considérées pourraient aussi bénéficier, au travers de BANSEFI, du nouveau système de virement établi par la banque centrale et donc diminuer les commissions de change.

Bibliographie

- Adams, R. (2003), « International migration, remittances and the brain drain: a study of 24 labour-exporting countries », *World Bank Policy Research Paper* 3069, juin.
- Air Quality Board (2000), *Review of Reclaim Findings*, Californie, octobre.
- Azuara, O. (2003), « The Mexican Defined Contribution Pension System: Perspective for Low Income Workers to receive a pension », document non publié, *Office of the Chief Economist, Latin America And Caribbean Region, The World Bank Background Paper For Regional Study On Social Security Reform*.
- Bancomer (2003), « The Corto, Interest Rates, and the Exchange Rate », *Rapport économique*, février.
- Banque mondiale (2000), « Achievements and Challenges of Fiscal Decentralization Lessons from Mexico ». Sous la direction de Marcelo M. Giugale et Steven B. Webb.
- Banque mondiale (2001), *A comprehensive development agenda*. World Bank Press, Washington, avril.
- Banque mondiale (2003), *Indicateurs du développement dans le monde*, World Bank Press, Washington, avril.
- Bassanini, A., S. Scarpetta et P. Hemmings (2001), « Economic growth: the role of policies and institutions. Panel data evidence from OECD countries » *Documents de travail du Département des affaires économiques et sociales de l'OCDE*, n° 283, janvier.
- Bergoing, R., P. Kehoe, T. Kehoe, R. Soto (2001), « A decade lost and found : Mexico and Chile in the 1980s », Banque centrale du Chili, *document de travail* n° 107, sept.
- Bonturi, M. (2002), « Challenges in the Mexican financial sector », *Documents de travail du Département des affaires économiques et sociales de l'OCDE* n° 339, août.
- Bosworth, B. (1998), « Productivity Growth in Mexico ». document non publié.
- Calderon-Madrid, A. (2000), « Job Stability and Labor Mobility in Urban Mexico: A Study Based on Duration Models and Transition Analysis » *Document de travail du réseau de recherche de la Banque interaméricaine de développement* #R-419.
- Castro, J. et R. Tuiran (2000), « Las remesas de los trabajadores emigrantes a Estados Unidos », *Comercio Exterior*, vol. 50, n° 4, avril.
- Chiquiar, D. et G. H. Hanson (2002), « International Migration, Self-Selection, and the Distribution of Wages: Evidence from Mexico and the United States », *NBER Working Paper* 9242, octobre.
- CONACYT (2000), *30 years of Conacyt's Scholarship Program: Evolution, Results and Impact*, en collaboration avec l'Académie mexicaine des sciences et le Conseil consultatif scientifique du Mexique, Mexico.
- CONAPO (2001), *La población de México en el nuevo siglo*, Mexico.

- CONAPO (2002), *Indice de Intensidad migratoria – México-Estados Unidos, 2000*, Mexico [consultable sur le site <http://www.conapo.gob.mx/publicaciones/principal.html>].
- Corona, R. (2000), « Monto y uso de las remesas en México », dans Tuiran (Ed), *Migración México-Estados Unidos – Opciones de política*, Consejo Nacional de Población, Mexico.
- Dávila, E. et S. Levy (2000), « Tributar para la equidad: une proposition de réforme al impuesto al valor agregado », document non publié.
- Dávila, E., G. Kessel, S. Levy (2000), « El Sur También Existe: Un Ensayo sobre el Desarrollo Regional de México ». Document non publié.
- Durand, J., D. Massey et R. Zenteno (2001), « Mexican Immigration to the United States: Continuities and Changes », *Latin American Research Review*, vol. 36, n° 1.
- Duryea, S. et C. Pagés-Serra (2002), « Human Capital Policies: What they Can and Cannot Do for Productivity and Poverty Reduction in Latin America » *Document de travail du Département de la recherche de la Banque interaméricaine de développement* #468, avril.
- Environmental Protection Agency des États-Unis(2003), *Water Resources in the Sixth Report of the Good Neighbour Environmental Board* EPA 130-R-03-001, Washington, avril.
- Étude binationale sur les migrations (1997), *Migrations entre le Mexique et les États-Unis* [www.utexas.edu/lbj/uscir/binational.html].
- Eskeland, G. et T. Feyzioglu (1995), « Rationing can backfire. The day without a car in Mexico City », *Policy Research Working Paper* 1554, Banque mondiale, décembre.
- Espinosa E. (2002), « Water Management in the State of Mexico and in the Mexico Valley », exposé présenté au Séminaire sur les villes durables organisé par l'Équipe de travail du Conseil de coopération économique du Pacifique, Singapour, juillet.
- Esquivel, G. et M. Messmacher (2002), « Sources of Regional (non) Convergence in Mexico ». Document non publié, juillet.
- Favela, R. (2001), « PEMEX Perspective on Fuel Quality Improvement », exposé présenté à la Hart World Fuels Conference, août.
- Garcia Zamora, R. (2000), « Problemas y perspectivas de las remesas de los Mexicanos en Estados Unidos », *Comercio Exterior*, vol. 50, n° 4, avril.
- Garcia Zamora, R. (2002), « Los Proyectos Productivos de los Migrantes en México Hoy », document présenté à la deuxième Conférence sur les migrations internationales : Mexique-Californie, Université de Berkeley, 28-30 mars.
- Garro, N. et G. Melendez (2003), « Contribuciones al Seguro de Enfermedades y Maternidad por niveles de ingreso » *Boletín de Seguridad Social Reporte quincenal para México* Año I, n° 6
- General Accounting Office des États-Unis (1999), *U.S.-Mexico Border: Issues and Challenges Confronting the United States and Mexico*, GAO/NSIAD-99-190, Washington.
- Gilbreath, J. (2003), « Economic Integration's Effect on Air Emissions in Mexico's Refining and Electricity Generating Sectors », annexe de *Lessons from NAFTA for Latin American and the Caribbean*, LAC Regional Studies, Banque mondiale, mars.
- Goldring, L. (2003), « Re-thinking Remittances: Social and Political Dimensions and Collective Remittances », *CERLAC Working Paper Series*, février [www.yorku.ca/cerlac/papers/pdf/Goldring.pdf].
- Guellec, D. et B. von Pottelsberghe de la Potterie (2001), « Recherche-développement et croissance de la productivité: Analyse des données d'un panel de 16 pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE* n° 33, 2001/II.

- Guellec, D. et M. Cervantes (2002), « International Mobility of Highly Skilled Workers: From Statistical Analysis to Policy Formulation », dans *International Mobility of the Highly Skilled*, OCDE, Paris.
- Haggarty, L., A. M. Zuluaga et P. Brook (2001), « Thirst for Reform? Private Sector Participation in Providing Mexico City's Water Supply », *World Bank Working Paper* n° 2654, août.
- Hanson, G. H. (2003), « What has happened to Wages in Mexico since NAFTA? Implications for Hemispheric Free Trade », *NBER Working Paper* 9563, mars.
- Holden, P. et M. Thobani (1996), « Tradable Water Rights: A Property Rights Approach to Resolving Water Shortages and Promoting Investment », *World Bank Policy Research Working Paper* 1627.
- Howitt, A., R. Lacy, L.T. Molina, S. Sanchez, R. Slott et J. Sussman (2000), *Transportation and Air Pollution*, in Mario and Luisa Molina (eds.) *The Integrated Program on Urban, Regional and Global Air Pollution: Mexico City Case Study*, MIT.
- Kojima, M. et R. Bacon (2001), *The Mexico Energy Environment Review*, PNUD/Banque mondiale, Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie, rapport 241/011, Banque mondiale, Washington, mai.
- Larre, B. et M. Bonturi (2001), « Public spending in Mexico: how to enhance its effectiveness », *Documents de travail du Département des affaires économiques et sociales de l'OCDE*, n° 288, mars 2001.
- Lederman, D. et W. Maloney (2003), « Innovation in Mexico: NAFTA is not enough », document non publié, Banque mondiale.
- Lopez-Acevedo, G. (2001a), « Professional Development and Incentives for Teacher Performance in Schools in Mexico », *LCSHD Paper Series* n° 64.
- López-Acevedo, G. (2001b), « Evolution of Earnings and Rates of Return to Education in Mexico », document non publié, Banque mondiale, World Bank.
- Lozano Ascencio, F. (1997), « La remesas de los migrantes mexicanos en Estados Unidos: Estimaciones para 1995 », *Research Paper for the Binational Study* [<http://www.conapo.gob.mx/publicaciones/principal.html>].
- Lozano Ascencio, F. (2000), « Migration Strategies in Urban Contexts: Labor Migration from Mexico City to the United States », *document présenté au XXII^e Congrès international de l'Association des études latino-américaines*, Miami, Floride, 16-18 mars [136.142.158.105/Lasa2000/LozanoAscencio.pdf].
- Lozano Ascencio, F. (2001), « Nuevos orígenes de la migración mexicana a los Estados Unidos: migrantes urbanos versus migrantes rurales », *Revista Electrónica de Geografía y Ciencias Sociales*, Universidad de Barcelona, n° 94, août [www.ub.es/geocrit/sn-94-14.htm].
- Macias C. (2001), « Mexico's federal regulatory improvement programme: experience and future priorities », *paper presented to the APEC-OECD Co-operative Initiative on Regulatory Reform*, Singapour, février.
- Maloney, W. (1999), « Does Informality Imply Segmentation in Urban Labour Markets? Evidence from Sectoral Transitions in Mexico » *The World Bank Economic Review*, vol. 13, numéro 2, mai.
- Márquez, G. (2001), « Training the Workforce in Latin America: What Needs to be Done? » *Inter-American Development Bank Labor Markets Policy Briefs Series*.
- Martinez Trigueros, L. (2000), « The importance of protecting property rights in the financial system and economic growth », *Banco de México Documento de investigación*, décembre.

- Massey, D. et E.A. Parrado (1998), « International Migration and Business Formation in Mexico », *Social Science Quarterly*, vol. 79, n° 1, mars.
- Mattar, J., J.C. Moreno-Brid et W. Peres (2002), « Foreign investment in Mexico after economic reform », *CEPAL-ECLAC Estudios y perspectivas*, n° 10, juillet.
- Miller, J.D., J.R. Parga, J. Drelich et C.L. Lin (1996), *Coal Cleaning Opportunities for SO₂ Emission Reduction in the Border Region*, Southwest Center for Environmental Research and Policy, Université d'Utah.
- Miller, P.J. (2003), *Air Quality and North American Electricity*, exposé de la North American Commission for Environmental Cooperation au CENRAP International Forum for Regional Haze, mars.
- Moreno, S. (1998) « Water Legislation In Mexico », *document présenté par la Commission nationale de l'eau à la Conférence internationale sur l'eau et le développement durable*, Paris, mars.
- Munshi, K. (2002), « Networks in the Modern Economy: Mexican Migrants in the US Labour Market », octobre, document non publié [<http://web.mit.edu/14.75/www/mex5.pdf>].
- National Research Council (1995) *Mexico City's Water Supply Improving the Outlook for Sustainability*, National Academy Press, Washington, 1995.
- Nicoletti, G., S. Golub, D. Hajkova, D. Mirza et K. Yoo (2003), « Policies and international integration: Influences on trade and foreign direct investment », *Documents de travail du Département des affaires économiques et sociales de l'OCDE*, n° 359: juin.
- Nicoletti, G. et S. Scarpetta (2003), « Regulations, productivity and growth: OECD evidence » *Documents de travail du Département des affaires économiques et sociales de l'OCDE*, n° 347.
- OCDE (1998), *Étude économique du Mexique*, Paris.
- Orozco, M. (2000), « Remittances and Markets: New Players and Practices », *Inter-American Dialogue and the Tomás Rivera Policy Institute*, document de travail, [www.thedialogue.org/publications/country_studies/remittances/Orozco%20marketplace.pdf].
- Orozco, M. (2003), « Changes in the Atmosphere? Increase of Remittances, Price Decline and New Challenges », *Inter-American Dialogue Research Series*, mars. [www.iadialog.org/publications/country_studies/remittances/changes_markets.pdf].
- Orrenius, P. M. (2001), « Illegal Immigration and Enforcement Along the U.S.-Mexico Border : An Overview », *Economic and Financial Review of the Federal Reserve Bank of Dallas*, 1^{er} trimestre.
- Papail, J. (2002), « Migrations internationales, transferts monétaires et investissements dans les milieux urbains du Centre-Ouest mexicain », *Autrepart* n° 123.
- Psacharopoulos, G., et Patrinos, HA (2002), « Returns to Investment in Education: A Further Update » *World Bank Policy Research Paper* n° 2881, sept.
- Rodriguez-Scott, E. (2002), « Patterns of Migration to the United States », *Center for International Studies, University of St Thomas, Houston, Texas*, mars [www.l.appstate.edu/~stefanov/proceedings/rodriguez.htm].
- Saade Hazin, L. et A. Saade Hazin (2003), « Water Charge Instruments for Environmental Management in Latin America: From Theoretical to Practical Issues: Country Case: Mexico », *Banque interaméricaine de développement*, février.
- Samaniego, N., A. Hernández, R. Gutiérrez, (2000), *Los Principales Desafíos Que Enfrenta El Mercado De Trabajo En México En Los Inicios Del Siglo XXI*, OIT.
- Sanchez, M. (2002), « The need for Monetary Reform in Mexico » *Cato Journal*, vol. 22, n° 2, automne.

- Scarpetta, S. et T. Tressel (2002), Productivity and convergence in a panel of OECD industries: do regulations and institutions matter ?, *Documents de travail du Département des affaires économiques et sociales de l'OCDE*, n° 342.
- Shiau, A., J. Kilpatrick, M. Matthews (2002), « Seven per cent growth for Mexico? A quantitative assessment of Mexico's investment requirement », *Journal of Policy Modelling*, juin 2002.
- Spener, D., G. Gereffi et J. Blair (2002), *Free Trade and Uneven Development: The North American Apparel Industry after NAFTA*, Temple University Press.
- Spener, D. et R. Capps (2001), « North American Free Trade and Changes in the Nativity of the Garment Industry Workforce in the United States », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 21.2, juin.
- Spener, David (2001), « El contrabando de migrantes en la frontera de Texas con el nordeste de México: mecanismo para la integración del mercado laboral de América del Norte », *Espiral*, n° 21, vol. VII, p. 201-247.
- Tan, H. et G. Lopez-Acevedo (2003), « Mexico: In-firm training for the knowledge economy », *World Bank Policy Research Working Paper 2957*, janvier.
- The US-Mexico Migration Panel (2001), *Mexico-US Migration: A Shared Responsibility*, groupe réuni par le Carnegie Endowment for International Peace (International Migration Policy Program) et l'Instituto Tecnológico Autónomo de Mexico (Faculté des relations internationales).
- Tremblay, K. (2002), « Student Mobility between and towards OECD Countries: A Comparative Analysis », dans *International Mobility of the Highly Skilled*, OCDE, Paris.
- Valenti Nigrini, G. (2002), « The brain drain », in *Investing in Knowledge – CONACyT's Scholarship Program*, Mexico, par S.O. Ortega, E. Blum, G. Valenti Nigrini, M.A. Ramírez Mocarro et G. del Castillo, Plaza y Valdes Editores, Mexique.
- Vergera, W. (éd.) (2002), « Improving Air Quality in Metropolitan Mexico City: an Economic Valuation. The Mexico Air Quality Management Team », *Policy Research Paper*, n° 2785, Banque mondiale, février.
- Weintraub, S., F. Alba, R. Fernández de Castro et M. García y Griego (1997), « Responses to Migration Issues », *Research Paper for the Binational Study* [www.utexas.edu/lbj/uscir/binpapers/v1-5weintraub.pdf].
- Zubirán, A. (2003), « El salario de los profesionistas recién egresados » *Boletín Ceneval*, juillet-septembre.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Évaluation et recommandations | 9 |
| I. Accélérer le rythme de la croissance | 23 |
| Introduction | 23 |
| Pourquoi la croissance du Mexique n'a-t-elle pas été plus forte au cours de la dernière décennie ? | 23 |
| Évolution économique récente et perspectives | 39 |
| L'objectif essentiel est de doper la croissance à moyen terme | 43 |
| II. Politique macroéconomique et secteur financier : les défis à relever | 49 |
| Politique budgétaire | 50 |
| Politique monétaire | 68 |
| Le système financier est-il en état d'accorder de nouveau sur des bases saines des prêts à un large éventail d'activités du secteur privé ? | 74 |
| III. Les réformes structurelles nécessaires pour assurer une forte croissance | 81 |
| Valoriser le capital humain | 81 |
| Pour un marché du travail plus efficace | 91 |
| Renforcer la politique de la concurrence et faire avancer la réforme de la réglementation | 104 |
| Favoriser l'esprit d'entreprise, l'investissement et la diffusion des nouvelles technologies | 113 |
| Le développement durable au Mexique | 117 |
| IV. Migrations : contexte économique et conséquences | 139 |
| Introduction | 139 |
| Caractéristiques des migrations au Mexique | 139 |
| Politiques migratoires | 147 |
| Aspects économiques des migrations | 152 |
| Conclusions | 173 |
| Notes | 176 |
| Bibliographie | 194 |

Annexes

| | | |
|--------|--|-----|
| I. | Informations générales relatives au chapitre I | 199 |
| I.A. | Croissance de la production et productivité : graphiques et tableaux | 201 |
| I.B. | La transition du secteur agricole | 209 |
| I.C. | Évolutions macroéconomiques récentes | 218 |
| I.D. | Réduction de la pauvreté | 226 |
| II. | Informations générales relatives à la politique budgétaire | 236 |
| III. | Informations générales relatives au chapitre III | 241 |
| III.A. | Programmes d'éducation | 242 |
| III.B. | Aides existantes à la recherche d'un emploi au Mexique | 245 |
| III.C. | Évolution récente d'e-Mexico | 247 |
| IV. | Informations générales relatives au chapitre IV | 253 |
| V. | Chronologie économique | 260 |

**Encadrés**

| | | |
|-----|---|-----|
| 1. | Le marché du travail informel | 32 |
| 2. | Le secteur exportateur des maquiladoras | 38 |
| 3. | Réduction de la pauvreté | 44 |
| 4. | La dette du secteur public et sa gestion | 53 |
| 5. | Le fonds de stabilisation des recettes pétrolières | 58 |
| 6. | Les PIDIREGAS et autres projets d'investissement auxquels sont associés les investisseurs privés | 67 |
| 7. | Le mécanisme corto/largo et ses récentes modifications | 72 |
| 8. | Principales caractéristiques des comptes d'épargne assurance chômage au Chili | 101 |
| 9. | Principaux aspects du projet de réforme de la loi sur le travail | 103 |
| 10. | Résumé de l'évaluation et recommandations | 118 |
| 11. | L'intégration des différents éléments du développement durable dans l'action des pouvoirs publics | 121 |

Annexes

| | | |
|----------|--|-----|
| I.B.1. | Le secteur des <i>ejidos</i> | 213 |
| II.1. | Principales modifications apportées au régime fiscal 2002-2003 | 238 |
| III.C.1. | Les objectifs d'e-Mexico | 248 |

Tableaux

| | | |
|----|--|-----|
| 1. | Facteurs de croissance du PIB réel par habitant dans certains pays de l'OCDE | 28 |
| 2. | Déterminants de l'accroissement de la population active | 29 |
| 3. | Évolution de la spécialisation commerciale du Mexique | 40 |
| 4. | Perspectives à court terme | 42 |
| 5. | Comptes financiers du secteur public | 56 |
| 6. | Performance des programmes d'éducation en 2001-2002 | 85 |
| 7. | Politiques actives du marché du travail | 92 |
| 8. | Cotisations sociales et avantages annexes | 95 |
| 9. | Pourcentage de journées en 2001 où la pollution a dépassé les normes nationales dans certaines villes mexicaines | 123 |

| | |
|---|-----|
| 10. Comparaison internationale sur la qualité de l'air ambiant | 124 |
| 11. Utilisation des eaux souterraines par région | 130 |
| 12. État de la pollution des bassins fluviaux | 135 |
| 13. Caractéristiques des migrants nés au Mexique par rapport à la population mexicaine et à celle des États-Unis | 145 |
| 14. Ménages et envois de fonds | 166 |
| <i>Annexes</i> | |
| I.A.1. Croissance du PIB dans les pays de l'OCDE | 206 |
| I.A.2. Commerce intra-groupe aux États-Unis, avec certains partenaires commerciaux | 207 |
| I.A.3. Commerce intra-branche de produits manufacturés | 208 |
| I.C.1. Demande et production | 219 |
| I.C.2. Indicateurs de l'activité d'investissement | 220 |
| I.C.3. Épargne et investissements globaux | 220 |
| I.C.4. Indicateurs du marché du travail | 221 |
| I.C.5. Balance extérieure courante | 224 |
| I.C.6. Compte des opérations en capital et balance des paiements | 225 |
| I.D.1. Indicateurs socioéconomiques par États mexicains, 2000 | 227 |
| I.D.2. Indicateurs de pauvreté, 2000 | 229 |
| II.1. Budget de l'administration fédérale | 236 |
| II.2. Entreprises publiques sous contrôle budgétaire : comptes financiers | 237 |
| II.3. Dépenses publiques par secteur | 237 |
| III.C.1. Certaines applications de e-Gobierno | 251 |
| Graphiques | |
| 1. Résultats comparés du Mexique en termes de production et de croissance | 25 |
| 2. PIB et consommation privée par habitant dans certains pays de l'OCDE | 26 |
| 3. Productivité dans le secteur non agricole | 31 |
| 4. Productivité du travail dans le secteur manufacturier | 34 |
| 5. Taux d'investissement en capital fixe et leurs principales composantes | 36 |
| 6. Commerce extérieur et balance des opérations courantes | 37 |
| 7. Taux de change effectifs réels | 39 |
| 8. Activité aux États-Unis et exportations du Mexique | 41 |
| 9. Agrégats budgétaires du secteur public | 51 |
| 10. Consolidation budgétaire dans certains pays de l'OCDE | 52 |
| 11. Dette totale nette du secteur public | 53 |
| 12. Prix du pétrole et hypothèses budgétaires | 60 |
| 13. Comparaison des recettes fiscales et des niveaux de revenu | 61 |
| 14. Objectifs d'inflation | 69 |
| 15. Mesures de politique monétaire | 70 |
| 16. Indice des conditions monétaires au Mexique | 71 |
| 17. Évolution récente du crédit intérieur au secteur privé | 76 |
| 18. Niveau de formation de la population dans les pays de l'OCDE | 82 |
| 19. Performances des élèves dans certains pays | 83 |
| 20. Dépenses d'éducation dans les pays de l'OCDE | 87 |
| 21. Coin fiscal sur le travail dans les pays de l'OCDE | 94 |
| 22. Coin fiscal moyen par niveau de revenu, 2002 | 96 |

| | |
|--|-----|
| 23. Distribution des salaires au Mexique | 99 |
| 24. Indicateurs généraux de l'infrastructure dans les pays de l'OCDE | 106 |
| 25. Réseaux de télécommunication dans les pays de l'OCDE | 109 |
| 26. Prix des télécommunications dans les pays de l'OCDE | 109 |
| 27. Indicateurs de la compétitivité mondiale dans certains pays | 110 |
| 28. Indicateurs de la gouvernance | 116 |
| 29. Qualité de l'air ambiant dans trois zones métropolitaines | 125 |
| 30. Mortalité infantile due à des maladies intestinales infectieuses liées à l'eau | 135 |
| 31. Flux migratoires entre le Mexique et les États-Unis | 141 |
| 32. Immigration nette et accroissement naturel de la population dans plusieurs pays membres et non membres de l'OCDE | 142 |
| 33. Flux bruts d'immigration de Mexicains aux États-Unis, par statut | 143 |
| 34. Salaire horaire dans le secteur manufacturier – Mexique et États-Unis | 153 |
| 35. Les travailleurs mexicains aux États-Unis | 156 |
| 36. Utilisation des services de passeurs et tarifs pratiqués | 162 |
| 37. Envois de fonds des travailleurs émigrés | 164 |
| 38. Envois de fonds et transferts publics fédéraux dans les États traditionnels d'émigration, 2001 | 165 |
| <i>Annexes</i> | |
| I.A.1. PIB par habitant dans les pays de l'OCDE, 2000 | 202 |
| I.A.2. Données sur l'emploi 12 ans et plus | 203 |
| I.A.3. PIB total et PIB du secteur non structuré | 204 |
| I.A.4. Taille du secteur des TIC dans quelques pays de l'OCDE 2000 | 205 |
| I.C.1. Salaires, productivité du travail et coûts unitaires de main-d'œuvre | 222 |
| I.C.2. Chômage dans les zones urbaines | 223 |

STATISTIQUES DE BASE DU MEXIQUE

LE PAYS

| | | | |
|--|-----------|--|------|
| Superficie (km ²) | 1 964 375 | Nombre d'habitants dans les principales villes | |
| Terres cultivées (km ²) (1990) | 394 000 | (millions, recensement de 2000) | |
| Forêt (milliers de km ²) | 65 | Mexico City | 18.1 |
| | | Guadalajara | 3.7 |
| | | Monterrey | 3.3 |

LA POPULATION

| | | | |
|--|--------|--------------------------------------|--------|
| Population (milliers, recensement de 2000) | 97 483 | Emploi ¹ (milliers, 2002) | 41 086 |
| Habitants par km ² (2000) | 49.6 | | |
| Taux de croissance annuel de la population (1990-2000) | 1.85 | | |

PRODUCTION

| | | | |
|---|------|--|-------|
| Structure de la production, 2002 (en pourcentage du PIB, prix de 1993) | | PIB en 2002 (milliards de dollars EU) | 935.3 |
| Agriculture | 5.4 | PIB par habitant en 2002 (dollars EU, PPA) | 9 224 |
| Industrie | 26.7 | Formation brute de capital fixe en 2002 (en pourcentage du PIB, prix de 1993) | 19.3 |
| <i>dont</i> : secteur manufacturier | 19.8 | | |
| Services | 67.9 | | |

L'ÉTAT

| | | Sénat | Chambre des députés |
|--|--|--------|------------------------|
| Indicateurs du secteur public (en pourcentage du PIB, 2002) | Composition du Parlement (septembre 2003) | | |
| Dépenses totales du secteur public | 23.7 | PRI | 20 |
| Dépenses totales du gouvernement fédéral | 18.4 | PAN | 46 |
| <i>dont</i> : dépenses en capital | 2.2 | PRD | 16 |
| Recettes du gouvernement fédéral | 16.1 | Autres | 6 |
| Dettes nettes du secteur public (décembre 2002) | 25.2 | | 28 |

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

| | | | |
|--|------|---|------|
| Exportations de marchandise (en pourcentage du PIB, 2002) | 25.2 | Importations de marchandises (en pourcentage du PIB, 2002) | 26.5 |
| Principales exportations (en pourcentage du total, 2002) | | Principales importations (en pourcentage du total, 2002) : | |
| Produits manufacturés | 88.3 | Biens intermédiaires | 75.0 |
| Produits pétroliers | 9.0 | Biens d'équipement | 12.4 |
| Agriculture | 2.4 | Biens de consommation | 12.6 |

LA MONNAIE

| | | |
|------------------------|--|---------|
| Unité monétaire : Peso | Unités monétaires par dollar des États-Unis, moyenne des données journalières : | |
| | Année 2002 | 9.6605 |
| | Septembre 2003 | 10.9231 |

1. Population économiquement active sur la base des résultats de l'Enquête nationale sur l'emploi.

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques du Mexique ont été évaluées par le Comité le 20 octobre 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 31 octobre 2003.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Bénédicte Larre, Stéphanie Guichard et Ann Vourc'h sous la direction de Nicholas Vanston.

•

L'étude précédente du Mexique a été publiée en avril 2002.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Mexico 2003

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-mex-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Politique macroéconomique et secteur financier : Les défis à relever », dans *OECD Economic Surveys: Mexico 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-mex-2003-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.